Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la

Société Genevoise de
Linguistique

2

1942

En commission
chez GEORG & C^ie^, S. A., 5, Corraterie
GENÈVE

Cahiers
Ferdinand de Saussure

publiés par la

Société Genevoise de
Linguistique

2

1942

En commission
chez GEORG & Cie, S. A., 5, Corraterie
GENÈVE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/cahiers-ferdinand-de-saussure_1942_2

I. ARTICLES

Syntaxe de la modalité explicite

Le présent travail est un simple programme d'étude, qu'il ne m'est pas possible de développer dans l'espace dont je dispose ici. Il est établi d'un point de vue strictement statique et limité au français moderne; mais les principes qui y sont exposés pourraient être étendus aux autres langues européennes régies par des règles syntaxiques communes; puis, par l'examen d'idiomes indo-européens plus anciens, tels que le grec, le latin et le sanscrit, on remonterait à l'origine de la modalité explicite, qui s'explique par la parataxe [1].

* * *

La modalité est la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit. Ainsi la vue ou l'idée de la pluie peut provoquer dans l'esprit d'un agriculteur une croyance, une appréhension ou un désir : « Je crois qu'il pleut; Je crains qu'il ne pleuve; Je souhaite qu'il pleuve. » La partie de l'énoncé qui exprime le jugement ou la volonté (ici : *je crois*, *je crains*, *je souhaite*) est appelée *modus*; l'objet du modus (ici : l'idée de la pluie) est contenu dans le *dictum*.

La modalité est dite explicite quand (comme dans les exemples ci-dessus) le sujet de l'énonciation est en même

---

[1] Sur la modalité en général et la modalité explicite en particulier, v. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (= *L*), p. 31 ss.

temps le sujet de la phrase et que le verbe signifiant juger ou vouloir (le *verbe modal*) est distinct du verbe exprimant l'idée sur laquelle porte le modus (le *verbe dictal*). La modalité est au contraire implicite lorsque le sujet de l'énonciation (généralement le sujet parlant) n'apparaît pas dans la phrase et que la modalité est exprimée par la syntaxe du dictum (normalement par le mode du verbe dictal (« Il pleuvra.; S'il allait pleuvoir!; Qu'il pleuve! »). Entre ces deux formes extrêmes de la modalité, il y a place pour quantité de formes intermédiaires, dont les plus importantes seulement seront signalées au cours d'un exposé forcément schématique.

* * *

Il n'est pas question de donner ici un aperçu même sommaire des nuances sémantiques de la modalité, encore moins de parler des innombrables formes périphrastiques, locutionnelles et idiomatiques qui correspondent aux verbes modaux (pour le détail, consulter Brunot, *La pensée et la langue*, p. 507 ss.). Il faudrait insister au moins — mais cela non plus n'est pas possible — sur les principes qui président au classement des verbes modaux. Rappelons seulement qu'on doit tenir compte a) des verbes modaux négatifs : *nier*, *ignorer*, *refuser*, *dédaigner de*, etc., b) des causatifs : *convaincre* (= amener à juger), *conseiller* (= inciter à vouloir, etc.), c) des déclaratifs : *affirmer* (= dire qu'on juge), *se plaindre* (= dire qu'on est mécontent), *ordonner* (= dire qu'on veut). Certaines distinctions logiques peuvent aider au triage : ainsi, dans la catégorie du vouloir, on peut distinguer : vouloir ce qu'un autre ne veut pas (*forcer*, *contraindre*), ne pas vouloir ce qu'un autre veut (*défendre*, *refuser*), et vouloir ce qu'un autre veut aussi (*permettre*, *consentir*). Mais la tâche la plus délicate du classement consiste à ramener sous les trois chefs indiqués plus haut d'innombrables expressions qui en sont, à première vue, fort éloignées, mais s'y rangent cependant par un jeu d'associations sémantiques et grammaticales : ainsi *oser* se rattache par l'intermédiaire de *ne pas hésiter*, *être bien décidé*, à l'idée de volonté; *éviter*, c'est *s'abstenir*, et, au fond *ne pas vouloir*; *il s'agit* (de se décider) = *il importe*, *il faut*, *je veux* (qu'on se

décide). Il faut en outre prendre garde à l'homonymie : dans « Je crains d'avancer » il y a un défaut de décision, dans « Je crains de vous avoir blessé » une appréhension. Comparez encore : « Je comprends (= je vois, constate) que vous êtes fâché » et « Je comprends (= j'approuve) que vous soyez fâché » ; *oublier* est modal dans « J'ai oublié qu'il faut payer », il ne l'est pas dans « J'ai oublié (négligé) de payer » (v. p. 12).

* * *

Au point de vue grammatical, un verbe modal est un verbe transitif (c.-à-d. une copule de rection) ayant pour complément d'objet le dictum; celui-ci a la forme d'une proposition subordonnée jouant, par transposition, le rôle d'un substantif actualisé (*L.* p. 56 ss.) complément d'objet du verbe modal et relié à lui par le transpositeur *que*, particule vide de tout élément lexical; comparez « Je regrette que vous partiez » et « Je regrette votre départ » [2]. Ce *que* modal est suppléé, après un petit nombre de verbes, par *à ce que* (ex. *s'attendre à ce que* (= présumer). Le cas de *de ce que* (*s'étonner de ce que*, etc.) est différent (voir plus loin, p. 6). Quant à la conjonction lexicalisée *que*, exprimant une notion temporelle ou logique, elle est étrangère à la modalité (ex. : « Il entra *que* (= alors que) j'étais encore couché ». « Attendez *que* (= jusqu'à ce que) la pluie ait cessé ». Viens *que* (= pour que) je t'embrasse ». La réciproque de la règle est également vraie : tout verbe suivi de *que* (particule vide!) est

---

[2] Si l'on sortait des limites du français, on constaterait que cette règle s'applique aux autres langues européennes régies par de grandes lois syntaxiques communes, qui naturellement présentent des variantes. C'est ainsi que les idiomes occidentaux ont une seule particule pour les verbes modaux des trois catégories (ex. italien *chè*, allemand *dass*, hongrois *hogy*, etc.), tandis que les langues de l'orient en ont deux, l'une pour l'expression des jugements intellectuels et affectifs, l'autre pour celle de la volonté, p. ex. roumain *că* : *să*, grec *ποῦ* (*πῶς*) : *νά*, usse *čto* : *čtob*(*ï*) ; roumain *nu trebue să uitam că* « Il ne faut pas *que* nous oublions *que*... ; grec *βλέπω ποῦ* (*πῶς*) ; « je vois que...) : *θέλω νά* « je veux que... » ; russe *dúmayu čto* « je pense que... » : *xočú čtob*(*ï*) « je veux que... ».

une copule modale, soit que ce verbe et cette particule soient offerts directement dans la phrase, (ex. : « Je crois que je suis innocent »), soit qu'ils se déduisent de l'analyse d'autres tours syntaxiques par voie d'échanges fonctionnels (ex. : « Je crois être innocent, je me crois innocent, je me considère comme innocent, je me tiens pour innocent, je crois à mon innocence »).

* * *

L'étude des échanges fonctionnels est une des grandes tâches de la syntaxe; pour aucune langue ils ne sont encore établis systématiquement et ils devront faire l'objet de recherches méthodiques; en ce qui concerne la modalité, nous ne pouvons en donner qu'une idée approximative au moyen de quelques sondages. Nous distinguerons A) les échanges intéressant le modus et B) ceux qui concernent le dictum.

A) A propos du modus il importe de se rappeler que tout verbe modal est transitif; puisqu'il est suivi normalement de *que* (particule vide), il s'ensuit que, inversement, cette particule implique la transitivité du verbe ou du tour verbal qui la précède, même si la forme semble s'y opposer, comme dans *être certain que*, *avoir la conviction que*, etc. A ce sujet, les verbes de sentiments posent une question délicate. Comment juger des tours tels que « Je souffre *de ce que* je suis méconnu » ? Tout simplement de la même manière que « Je souffre *des* dents » : le complément désigne ici la cause du procès, et nous sommes en présence d'un verbe proprement dit (ou verbe dictal!). Que penser alors de la coexistence de « Je m'étonne *de ce qu'*on ne me répond pas » et « Je m'étonne *qu'*on ne me réponde pas » ? La différence consiste en ce que, dans le premier cas, il s'agit d'un sentiment expliqué par sa cause, et dans le second, d'un jugement affectif (ou jugement de valeur) portant sur un procès : *s'étonner que* signifie « trouver, juger étonnant que » ; or, c'est seulement en se muant en verbe de jugement qu'un verbe de sentiment devient une copule modale. Ces deux syntaxes sont donc bien distinctes, et si on les considère parfois comme équivalentes, c'est en partie parce qu'elles se

confondent dans la forme lorsque la subordonnée est transposée en proposition infinitive (voir sous B) : « Je m'étonne de ne pas recevoir de réponse » transpose indifféremment *s'étonner que* et *de ce que*.

Les verbes modaux comportent de nombreuses équivalences fonctionnelles; signalons particulièrement l'échange entre l'actif et le passif impersonnel, qui modifie partiellement le caractère subjectif de la modalité : cp. « Je défends (on défend) de fumer » et « Il est défendu de fumer ». A son tour le passif peut échanger son participe contre un adjectif de sens voisin, et l'on obtient des correspondances telles que : « On prouve, il est prouvé, avéré que : il est vrai, il est exact que », « On permet, il est permis : il est légitime que », où le jugement est complètement objectivé; d'autre part le passif impersonnel peut céder la place à des impersonnels proprement dits : cp. « on présume, il est présumé : il semble que », qui présentent le jugement sous cette même forme impersonnelle.

B) Parmi les échanges intéressant le dictum, les deux cas les plus importants sont a) l'interrogation indirecte et b) l'infinitif.

a) Une interrogation contient la matière d'un jugement dont on demande l'assertion soit à autrui soit à soi-même. « Le train est-il arrivé? » signifie « Je *vous* demande ou je *me* demande, je ne sais, j'ignore si le train est arrivé ». Or, on constate qu'entre « Je ne sais *si* le train est arrivé » et « Je sais *que* le train est arrivé », il y a correspondance fonctionnelle évidente; *si* interrogatif et *que* sont, au point de vue statique, supplétifs l'un de l'autre. L'échange avec *que* est moins apparent, mais selon moi aussi réel, dans les interrogations partielles; là aussi, c'est la réponse qui sert de réactif : « Vous ne savez pas *quand* le train arrivera? Mais moi, je sais *qu'*il arrivera *à cinq heures* ». On notera en passant que des correspondances telles que « Je ne sais *si* vous êtes honnête, *d'où* vous venez, *ce qui* vous amène ici, *ce que* vous voulez de moi » prouvent que, statiquement, *ce qui*, *ce que*, *ce dont*, etc. sont de purs interrogatifs.

b) L'échange entre *que* et l'infinitif (J'affirme que je suis innocent : j'affirme être innocent; je regrette que vous soyez souffrant : je regrette de vous déranger; je veux que tu partes : je veux partir, etc.) est trop connu pour qu'on y insiste. L'infinitif est relié au verbe modal sans préposition ou par une préposition aussi vide que la particule *que* (*regretter de*, *hésiter à*, etc.). Il s'ensuit qu'une préposition lexicalisée exclut tout rapport modal; comparez « Je me décide *à* partir » et « Je me délasse *à* entendre la musique (= *en* entendant la m., *par* l'audition de la m.) ». N'oublions pas non plus qu'une préposition lexicalisée peut être implicite : « Descendez recevoir (= *pour* recevoir) nos invités ». Remarque banale, mais très importante : certains verbes modaux ne peuvent se construire qu'avec l'infinitif; mais il suffit de les échanger avec des synonymes ou des antonymes (sens large) pour que leur caractère modal apparaisse; ainsi on dit : « Je vous somme de partir », et *sommer que* est impossible; mais ce verbe est synonyme de *ordonner* : « Je vous ordonne *de* partir, j'ordonne *que* vous partiez »; de même pour *hésiter à répondre* = *ne pas oser*; ces deux verbes repoussent la construction avec *que*; mais on a vu (p. 4) que *oser*, c'est *être décidé*, et, au fond, *vouloir* (en dépit des obstacles, des dangers, etc.).

Comme l'infinitif n'est autre chose qu'un verbe transposé fonctionnellement en substantif, il s'échange tout naturellement avec des substantifs verbaux proprement dits : cp. « J'ordonne qu'on châtie les coupables, de châtier les c., *le châtiment* des c. ». La correspondance est ici évidente; mais on peut se demander, à ce propos, si un verbe modal peut avoir pour complément d'objet un appellatif « concret », c.-à-d. un substantif désignant un être ou une chose. Il s'agirait d'un cas-limite, où le verbe dictal serait entièrement implicite. En fait, *croire aux démons*, n'est-ce pas *croire que les démons existent*? « Je veux *du thé* » signifie réellement « Je veux *avoir*, je veux *qu'on me donne* du thé ». Si cette interprétation est exacte, il s'ensuit que, inversement, si le rétablissement d'un verbe dictal est impossible, le verbe principal ne peut être modal. Dans des phrases telles que « Pense à ta mère », « Sais-

tu ta leçon? », « Dis ta fable! », les verbes *penser*, *savoir* et *dire* n'expriment aucune idée modale.

* * *

Les auxiliaires de mode (*devoir*, *pouvoir* [allemand *dürfen* et *mögen*], *sembler*, *passer pour*, etc.) ont leur place ici, puisque leur régime est à l'infinitif (Je dois partir, Vous pouvez sortir, Paul passe pour être honnête); mais le cas est bien différent des précédents. Ces auxiliaires s'échangent, par voie de synonymie, avec des verbes modaux employés au passif : « On veut que je parte, on m'oblige à partir, je suis obligé de partir, je dois partir »; « On permet que vous sortiez, on vous autorise à sortir, vous êtes autorisé, vous pouvez sortir »; « On estime que Paul est honnête, Paul est estimé être honnête, est censé être honnête, passe pour être honnête ». Cet échange a une conséquence remarquable : la modalité, sans cesser d'être explicite, se trouve *incorporée dans le dictum* et cette incorporation nous montre le chemin qui permet de relier (statiquement!) la modalité explicite à l'implicite. En effet, des auxiliaires de mode, la transition est aisée à des tours tels que « Il *aura manqué* son train (= il est probable, je présume qu'il l'a manqué)», où la modalité est représentée par le futur antérieur, et ainsi l'on comprend finalement qu'elle puisse être exprimée (et c'est le cas le plus fréquent!) par le mode du verbe dictal: «Nous *serons* heureux (= Je crois à notre bonheur futur); Nous *serions* heureux (= Je pose en imagination l'éventualité de notre bonheur); *Soyons* heureux, *Qu'*il *soit* heureux[3] (= Je

[3] *Qu'il soit* est une 3e sing. de l'impératif, comme *soyons* est une 1re plur. du même mode (v. *L.* pp. 149 et 194). Le français moderne n'a pas de mode subjonctif en phrase indépendante ou en proposition principale. Si le subjonctif a encore une certaine vitalité dans les propositions relatives (cp. « Je cherche un professeur qui *sache* enseigner », « Paul est le seul élève qui *ait* résolu ce problème », partout ailleurs, et en particulier dans le dictum d'une phrase à modalité explicite, il n'est plus qu'un outil de transposition, et, dans bien des cas, une simple servitude grammaticale, héritée de la parataxe originelle (comparez « Je veux

souhaite notre bonheur, son bonheur) », et qu'enfin le langage émotif puisse se contenter de marquer la modalité par l'intonation qui accompagne les phrases à un membre; c'est l'intonation seule qui montre, par exemple, que la phrase « Mon chapeau! » signifie « Je constate que mon chapeau est là » ou « Je suis surpris qu'il ne soit pas là » ou « Je veux qu'on me l'apporte », etc., etc. Cette fusion totale du modus et du dictum est l'origine de toute modalité implicite, de même que le procédé opposé, la parataxe, est à la racine de toute modalité explicite.

On le voit : la modalité revêt des formes protéiques et disparates : expression distincte du dictum, incorporation dans le dictum[4], mode du verbe dictal, intonation[5]. Mais la modalité

---

qu'il *vienne* » et « Qu'il *vienne*! Je le veux ». C'est la raison pour laquelle nous n'en avons pas parlé dans notre exposé. Le conditionnel est le seul mode qui conserve sa pleine valeur modale en subordonnée; la preuve en est qu'il échappe aux transpositions de temps que le verbe modal impose à l'indicatif et au subjonctif. Comparez d'une part 1) « Mon ami m'écrit qu'il *viendra*, m'a écrit qu'il *viendrait* », futur de l'indicatif transposé), 2) « Je veux qu'il *vienne*, je voulais qu'il *vînt* » et d'autre part 3) Mon ami m'écrit, m'écrivait hier, m'a écrit, m'écrira de nouveau qu'il *viendrait* s'il faisait beau temps. Il va sans dire que le *viendrait* du groupe 1) est simplement homonyme de celui du groupe 3), bien que ces deux types remontent historiquement à un seul.

[4] Ajoutons aux cas d'incorporation mentionnés plus haut celui des adverbes et locutions adverbiales du genre de *certainement, certes, sans doute, peut-être, malheureusement, naturellement*, etc. Ils sont issus de la coordination ou de la segmentation en incise (voir *L.*, p. 87) par condensation et suppression des pauses; cp. « Paul est un honnête homme. *Certes*! », « Il est - *Certes*! - un honnête homme », « Il est *certes* un honnête homme ». « Le malade a dû - *Malheureusement*! - être opéré », « Le malade a dû *malheureusement* être opéré ».

[5] D'ailleurs, quelle que soit la forme de la phrase, celle-ci est inconcevable sans une intonation *autonome*, qui peut être infiniment variée, mais qui la distingue de tout autre syntagme. Soit la phrase segmentée (AZ): « Il est parti: tant mieux! ». (= « Puisqu'il est parti, je suis content ») : le segment Z (*tant mieux*) peut se prononcer avec des intonations diverses qui toutes prouvent sa valeur de principale, car elles seraient identiques si *tant mieux* formait

n'est jamais absente de la phrase, elle en est l'âme; sans elle, l'énonciation ne correspondrait qu'à des représentations virtuelles de l'esprit, sans contact avec la réalité. C'est la modalité qui, avec le concours de l'intonation, distingue la phrase de tous les autres syntagmes, et les formes modales qu'on rencontre dans les propositions subordonnées s'expliquent par la transposition de la phrase en terme de phrase.

* * *

Nous avons dit qu'un verbe régissant l'infinitif n'est modal que si cet infinitif est échangeable avec une subordonnée introduite par *que*; il suit de là que, inversement, un verbe ne peut être modal si cette permutation n'est possible ni directement, ni par voie de correspondances synonymiques. Ces verbes-là forment un groupe assez bien déterminé, et leurs significations diverses ne sont nullement hétérogènes; elles ont ceci de commun qu'elles expriment des nuances *aspectives* des procès contenus dans les infinitifs qui en dépendent. A ces valeurs aspectives s'ajoute souvent l'idée de la participation plus ou moins intensive et consciente de l'auteur de l'action à cette action elle-même (valeurs « *diathétiques* »). Le verbe d'aspect peut présenter le procès dans sa durée indéterminée (*être en train de*, *ne pas cesser de*, etc), dans son point de départ (*être sur le point de*, *aller* [« Il va pleuvoir »], *commencer*, *se mettre à*), dans son développement et son acheminement vers un terme (*continuer de*), dans son achèvement (*finir de*, *cesser de*). L'appoint de la diathèse crée des verbes désignant les phases successives de l'action volontaire: *se préparer à*, *procéder à*, *essayer*, *tenter de*, *apprendre à*, *s'efforcer de*, *s'obstiner à*; *se hâter*, *s'empresser de*; *arriver*, *parvenir*, *réussir à*; l'état consécutif à l'acte (*pouvoir* [all. *können*], *savoir*

---

toute la phrase; au contraire, le segment A (*Il est parti*) ne comporte qu'une intonation montante qui ne se comprendrait pas si *il est parti* ne dépendait pas de *tant mieux*. J'ai essayé de montrer (*Cahiers F. de S.* 1, p. 36 ss.) que c'est l'intonation qui estampille la phrase en tant que signifiant, de même que la modalité l'identifie comme signifié.

[all. *vermögen*], p. ex. *savoir nager*) se confond naturellement avec l'état pur et simple.

La diathèse peut parfois prédominer aux dépens de l'aspect, comme c'est le cas des verbes marquant l'attention ou le soin : *veiller à*, *prendre garde de*, *avoir soin de*, etc., y compris leurs contraires : *négliger*, *omettre*, *oublier de*, etc. Quelques-uns de ces verbes comportent exceptionnellement la construction avec *que* : p. ex. *veiller à ce que*; cela s'explique par le fait que l'action volontaire est très voisine de la volonté envisagée en soi.

L'infinitif dépendant de ces verbes peut, comme c'est le cas avec les verbes modaux, se transposer en substantifs abstraits (cp. *commencer à travailler* et *commencer le travail*); le complément peut être aussi un simple appellatif lorsque le verbe qui devrait être à l'infinitif est totalement implicite (v. plus haut, p. 8); ainsi *commencer un roman* peut signifier, selon les cas, *commencer à lire* ou *à écrire un roman*; « J'ai oublié mes clés » = « J'ai oublié de les prendre », etc.

Les verbes aspectifs et diathétiques explicitent normalement des adverbes (non modaux!) de la phrase simple qui leur correspond : adverbes qui, eux aussi, expriment à leur manière des aspects ou des diathèses : *ne pas cesser de travailler*, c'est *travailler toujours*, *finir de travailler* = *ne plus travailler*, *finir par entrer* = *entrer enfin*, etc.

La valeur aspective de ces verbes ressort aussi de la comparaison avec des langues qui rendent les aspects par des procédés intérieurs au verbe, p. ex., comme en germanique, en slave, en finno-ougrien, par des préfixes; comparez *commencer à couper* (*entamer*) et all. *anschneiden*, *finir de boire* et *austrinken*, *réussir à tirer* (*un lièvre*) et *erschiessen*, etc.

* * *

Nous terminerons par une remarque importante qui dépasse les limites de notre étude : l'explicitation du mode et celle de l'aspect ne sont que deux cas privilégiés d'un fait général : l'*explicitation prédicative* d'un terme quelconque d'une phrase;

ce procédé consiste à faire de son élément ou de son supplétif le *prédicat* d'une proposition principale ayant pour complément les autres éléments de la phrase simple. Il y a là matière à un nouveau travail, et les quelques exemples qui suivent ne visent qu'à appuyer la définition : « Paul arrivera *bientôt* : il *ne tardera pas* à arriver; Il n'est *pas encore* rentré : il *tarde* à rentrer; « Cet élève *seul* a résolu ce problème, il l'a résolu *le premier* : *Il a été seul, le premier* à le résoudre » ; « *Paul* (accent d'insistance!) est le coupable : *C'est Paul qui* est le coupable » ; « *Le train* arrive : *Voilà le train qui* arrive » : *Paul* m'a chipé ma plume : (en lang. pop.) *Il y a Paul qui* m'a chipé ma plume ». Un cas-limite : c'est la phrase entière qui est explicitée; cp. « *Le train arrive* » et « Voilà que *le train arrive* ».

Il est intéressant de constater que les scolastiques du moyen âge connaissaient déjà le mécanisme de l'explicitation prédicative; comme l'a montré M. J. Lohmann (*Sprachkunde*, Berlin, Langenscheidt, 1942, Nr.1, p. 2), ils la désignaient par le terme *actus signatus*, qu'ils opposaient à *actus exercitus* : ainsi pour eux, il y a *actus exercitus* dans le *non* de latin *non venit*, et *actus signatus* dans le *nego* de *nego eum venire*.

* * *

Si cet exposé a quelque fondement dans les faits, il montrera peut-être, malgré ses inévitables lacunes, qu'en grammaire les échanges fonctionnels suggérés par la mémoire ont autant d'importance que les syntagmes déroulés dans le discours, et que c'est par l'étude combinée de ces deux facteurs que le système d'une langue cesserait d'être un postulat pour devenir une réalité concrète.

Genève, octobre 1942.

Ch. Bally.

Ramification des signes dans la mémoire[1]

F. de Saussure a illustré les associations que les signes contractent entre eux dans la mémoire, par quatre types d'exemples[2] : associations reposant 1. sur l'identité du radical (*enseignement* suggérant *enseigner*, *enseignons*, etc.); 2. sur l'identité du suffixe (*enseignement* suggérant *armement*, *changement*, etc.); 3. sur la seule analogie des signifiés (*enseignement* suggérant *instruction*, *apprentissage*, *éducation*, etc.); 4. sur la simple communauté des images acoustiques (*enseignement* suggérant *justement*, etc.).

Les exemples de Saussure, et son interprétation, appellent deux remarques.

D'abord, ces quatre types ne forment qu'une énumération, sans être coordonnés les uns aux autres. Les deux premiers, qui ont pour caractère commun de reposer sur l'association du signe complet, c'est-à-dire sur la combinaison du signifiant et du signifié, constituent de véritables FAMILLES DE SIGNES (*enseignement* ∾ *enseigner* ∾ *enseignons*, etc.; *dominus* ∾ *dominī* ∾ *dominō*, etc.); les deux autres, au contraire, sont simplement des séries synonymiques[3] et homonymiques, dont

---

[1] D'après une communication présentée et discutée à la Soc. genevoise de linguistique, les 7 et 28 février 1942, sous le titre *La transposition libre*.

[2] *Cours de linguist. générale.* 1re éd., p. 177, 180-181.

[3] En particulier, la méthode des dictionnaires idéologiques, qui consiste à partir de l'idée pour examiner au moyen de quels procédés elle s'exprime, fournit au linguiste une aide précieuse, mais ne rend pas compte par elle-même du système de la langue, et un ouvrage comme celui de F. Brunot, *LA PENSÉE ET LA LANGUE, Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français* (Paris, Masson, 1re éd., 1922), n'a de linguistique que le sous-titre.

l'étude ne ressortit pas, au fond, à la science de la langue proprement dite.

Ensuite, les associations par le signe qui sont à la base des familles mémorielles ne supposent pas nécessairement l'identité des signifiants, ni celle des signifiés. Ainsi le radical du verbe *aller* se présente sous 6 formes différentes : *al*, *ay* (dans *que j'aille*, etc.), *ve* (dans *je vais*), *va* (dans *tu vas*, etc.), *võ* (dans *ils vont*), *i* (dans *j'irai*, etc.). Dans le cas de *al / ve / i*, on parle de supplétion; pour *al / ay* et pour *ve / va / võ*, celle-ci est partielle. D'autre part, si l'association de *désireux*, *chaleureux*, *peureux*, etc., fait dégager un suffixe *-eux*, ce dernier peut évoquer à son tour le suffixe *-euse*[4], et malgré la différence des signifiés je rangerais, dans un dictionnaire des monèmes[5] du français, le masculin *-eux* et le féminin *-euse* sous une rubrique commune[6].

On voit donc que le relevé des monèmes d'une langue doit embrasser aussi les éléments (suffixes, etc.) auxquels le dictionnaire courant ne réserve pas de cases propres; qu'en outre il doit réunir en une même rubrique des mots que le dictionnaire courant tient séparés (ex. *près*, *auprès*, *proche*, *prochain*, *approcher*, *rapprocher*, *proximité*); enfin, qu'il doit séparer les homonymes que le dictionnaire courant mélange dans le même article (le Dictionnaire de l'Académie ne connaît qu'un seul mot *plume*, qu'il s'agisse de l'oiseau ou de l'écriture). Une telle classification, reflet aussi fidèle que possible de l'arrangement des signes dans la conscience des sujets, a été tentée, sous la forme réduite qu'imposent des

---

[4] Dans la conscience linguistique, le suffixe *-euse* ne semble guère s'analyser [-ö] (suffixe d'adjectif) + [z] (désinence du féminin), mais c'est plutôt l'ensemble inanalysé [-ȫz] qui paraît s'opposer à [ö̆].

[5] Cf. *Cah.* 1, 1941, p. 51. F. de Saussure, qui a adopté un terme technique pour désigner l'entité phonique : le *phonème*, et un autre pour l'entité syntaxique prise au sens large : le *syntagme*, ne s'est pas préoccupé de baptiser l'entité de langue tout court.

[6] Pour simplifier, je n'établis pas de distinction entre le cas où un SIGNE UNIQUE, p. ex. le verbe *aller*, admet deux ou plusieurs formes différentes, et celui où deux ou plusieurs éléments, comme *-eux* et *-euse*, sont conçus comme formant une FAMILLE DE SIGNES.

matériaux en nombre limité, dans l'index des monèmes qui termine chacun de mes deux dictionnaires inédits : *Peiping Sentences* et *Phrases de Tokio*[7].

Un regard jeté sur les autres systèmes sémiologiques montre que, là aussi, on peut distinguer des associations proprement sémiologiques, supportant des familles de signes authentiques, et de simples séries rattachant entre eux ou les signifiés ou les signifiants. Soit le domaine des drapeaux. Ceux des Etats de l'Empire britannique ont un trait commun, le *Union Jack*, qui apparaît dans chacun sous une forme ou sous une autre. Même air de famille entre le drapeau de la Croix-Rouge et celui de la Suisse, qui a été le berceau de cette institution et en est restée le siège. En revanche, aucun lien, hors celui du signifié, ne relie les couleurs des cantons suisses; aucun non plus, sauf la ressemblance fortuite des signifiants, n'unit les tricolores français, hollandais et yougoslave.

Le passage d'un élément à un autre à l'intérieur d'une famille de signes, par exemple de *enseigner* à *enseignons*, ou de *dominus* à *domini*, peut être appelé TRANSPOSITION. Dans quel ordre transpose-t-on? L'opinion de Saussure[8] était que les termes d'une famille associative ne se présentent jamais dans un ordre déterminé. Certes, à prendre les choses à la lettre, il est parfaitement clair que des éléments comme *enseignement*, *enseigner*, *enseignons*, peuvent s'évoquer dans n'importe quel ordre. Mais autre chose est de se demander si leur succession réelle a lieu dans un ordre déterminé, autre chose est de savoir si, dans leur évocation mutuelle, une direction de l'un à l'autre est sentiie ou non par la conscience des sujets, et, si oui, dans quelle direction le mouvement est perçu.

L'examen des familles de signes, tel qu'il ressort, pour le chinois et pour le japonais, de mes index de monèmes, et, pour le français, de l'analyse de ma conscience, révèle deux sortes de transposition : dirigée ou libre.

---

[7] Cf. *Qu'est-ce qu'un Dictionnaire de phrases ?* (*Cah.* 1, 1941, p. 43-56.)

[8] *Cours de linguist. générale,* 180 - 181.

La TRANSPOSITION DIRIGÉE suppose toujours un terme de départ : le transponende, et un terme d'arrivée : le transposé, avec un transpositeur, qui peut être explicite ou non. Entre *enseigner* et *enseignement*, une direction est sentie par la conscience linguistique, quel que soit l'ordre matériel de l'évocation (*enseigner* > *enseignement*, ou *enseignement* < *enseigner*). Le suffixe *-ment* a pour fonction de transposer le verbe dans la catégorie grammaticale du substantif. Mais le transpositeur ne figure pas toujours dans l'opération. Le dissyllabe chinois *ciao*$_4$ *šou*$_4$ a tantôt le sens de « professeur », tantôt celui d' « enseigner ». Le témoin de mes phrases de Pékin classe les deux emplois dans la même rubrique, et quoique rien dans la forme n'indique la transposition ni sa direction, il considère le second comme tiré du premier. Le phénomène que M. Sechehaye a baptisé [9] transposition sémantique implicite appartient également au type dirigé; ex. *orange* (substantif désignant le fruit) > *orange* (adjectif de couleur). Les figures, pour autant qu'on les sent vivantes, sont des transpositions dirigées.

Dans la TRANSPOSITION LIBRE, ce sentiment d'une direction fait défaut : il n'y a ni transponende et transposé, ni transpositeur, mais libre-échange. Ainsi le verbe *louer* (*une maison*, etc.) veut dire « prendre à bail » et « donner à bail » : Qui me dira comment les sens se suivent ? De même pour le chinois *cie*$_4$ « prêter » $\gtrless$ « emprunter », dont mon informateur est bien en peine de numéroter les deux valeurs. Les *voces mediae* des grammairiens latins, que Nyrop, au chapitre qu'il leur consacre dans sa *Sémantique* [10], a appelées les *mots indifférents*, fournissent de nombreux exemples. Il s'agit de mots qui, tels que *chance*, *fortune*, *réussir*, etc., sont pris tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part, alors qu'à l'origine ils ne comportaient au propre qu'une seule des deux acceptions. Ce processus de nivellement, qui fait évoluer l'emploi de certains signes du domaine de la transposition

[9] Cf. *Cah.* 3 (1943), 15me séance.

[10] Kr. Nyrop, *Gramm. histor. de la langue fr.*, IV (Copenhague, Gyldendalske Boghandel, 1913), livre III, ch. IV, p. 144-155.

dirigée dans celui de la transposition libre, se poursuit sous nos yeux. *Grâce à* constitue correctement une expression de sens favorable, et l'usage ironique signalé par le Dictionnaire de l'Académie (*Grâce à votre étourderie*, *Grâce à leur négligence*) appartient donc, dans la mesure où il est senti, à la transposition dirigée. Seulement, le parler moderne a fait verser la locution dans la transposition libre, et une phrase telle que *Grâce à la guerre, tout a renchéri*, qui n'est pas ironique, ne saurait choquer personne aujourd'hui, sauf quelque puriste attardé [11].

Ces exemples ne doivent pas faire nourrir l'illusion que la transposition libre ne comprendrait que des antonymes. Une série de syntagmes, *table de noyer*, *table d'ardoise*, *table de cuisine*, *table à écrire*, *table pliante*, etc., etc., sont groupés dans ma mémoire et y forment une famille syntagmatique. Comment les classer? Aucune direction ne préside au passage de l'un à l'autre dans mon esprit.

J'ajoute que la transposition libre n'intéresse pas exclusivement la sphère de la sémantique. Des parties entières de la grammaire y sont engagées.

Les grammairiens de l'antiquité réservaient au nominatif [12] une place à part. A l'origine, ils ne le regardaient pas comme faisant partie de la déclinaison, mais ils l'opposaient, en tant que « nom » (*ὄνομα*), aux autres formes (génitif, datif, accu-

---

[11] Comme le bon Philippe Godet, qui l'a relevée dans ses *Brèves remarques sur la langue française d'aujourd'hui* (*Gazette de Lausanne*, 1918 et suiv.), nº XVII. — L'évolution inverse existe naturellement aussi : « das ursprünglich vom guten wie vom üblen geruch geltende stinken hat allmälich den guten sinn von sich ausgeschlossen und wir dürfen nicht mehr sagen, wie ahd. zulässig war, suozo stinchan ». (J. Grimm, *Kl. Schr.* 7, 202).

[12] Le choix du nominatif est dû à des raisons qui tiennent au signifiant : gr. *ἀνήρ / ἀνδρός, ἀνδρί, ἄνδρα ;* l. *māter / mātris, mātri, mātrem*. Mais nos langues ont connu, à date plus ancienne, une autre répartition des formes, groupant le nominatif et l'accusatif, et qui est conservée surtout en sanscrit : *devī́, devī́m / devyáḥ, devyái* (gr. *μία, μίαν / μιᾶς, μιᾷ*), ce qui explique, selon W. Schulze, pourquoi la théorie des grammairiens hindous est différente. Cf. *Kl. Schr.*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht [1934], p. 90-94.

satif), qu'ils appelaient, à l'aide d'une comparaison empruntée, semble-t-il [13], au jeu de dés et au jeu des osselets, les « coups » (πτώσεις) du nom; plus tard, les stoïciens l'annexèrent à la déclinaison, sous le terme de (πτῶσις) ὀρθή ou εὐθεῖα (le *casus rectus*), les autres cas étant appelés πτώσεις πλάγιαι (*casus obliqui*). Le passage du nom aux cas, ou, ce qui revient ici au même, du cas droit aux cas obliques, était donc considéré comme dirigé. Des linguistes modernes [14], s'appuyant en partie sur des arguments théoriques, tels que l'identité du substantif et du sujet, adhèrent toujours encore à l'opinion des anciens. La réponse au problème diffère peut-être selon les états de langue examinés; mais pour autant qu'il s'agit du français, je ne sens pas spontanément qu'en passant du sujet (p. ex. dans *L'oiseau est là* ou dans *Il est là*) à l'objet (dans *Je vois l'oiseau* ou dans *Je le vois*) il y a

---

[13] Selon E. Sittig, *Das Alter der Anordnung unserer Kasus und der Ursprung ihrer Bezeichnung als « Fälle »*. (*Tübinger Beitr. zur Altertumswissenschaft*, 13). Stuttgart, Kohlhammer 1931.

[14] M. Jakobson (*Travaux du Cercle linguist. de Prague* 6, 1936, p. 250) se contente, à propos du nominatif russe, de reproduire la définition d'Aristote. Quant à M. Kuryłowicz, il écrit (*Bull. de la Soc. de linguist.* 37, 1936, p. 82) « que les mots possèdent une fonction syntaxique primaire en vertu même de leur sens lexical (*substantif : sujet, adjectif : déterminant-épithète du substantif, verbe : prédicat, adverbe : déterminant du verbe*), et que tout emploi dans une fonction syntaxique autre que la fonction primaire est un emploi *motivé* et *caractérisé* au point de vue formel ». Par le parallélisme qu'elle implique entre le langage et la pensée, l'argumentation de ces auteurs a le défaut d'entrer en conflit avec le principe de l'arbitraire du signe. Pour d'autres, au contraire, par exemple M. Broendal, « un substantif n'est nullement en soi un mot-sujet ». (*Journ. de Psych.* 1933, p. 219).

[15] *Ibid.* 181. Il est possible qu'A. Meillet, disciple de Saussure, ait eu ce passage présent à l'esprit quand il disait, en 1922, dans son exposé sur *Le caractère concret du mot*, à propos des formes latines pour « loup » (*lupus, lupōs, lupōrum, lupīs*, etc.) : « On ne peut pas considérer l'une quelconque de ces formes comme étant le nom du « loup » plutôt que les autres. L'habitude de nommer l'animal par le nominatif est purement arbitraire. Le nominatif ne commande aucun autre cas; ... » (*Lingu. histor. et lingu. générale*, II, Paris, Klincksieck 1938, p. 11).

une direction. Comme l'a dit F. de Saussure, « le nombre des cas est déterminé; par contre leur succession n'est pas ordonnée spatialement, et c'est par un acte purement arbitraire que le grammairien les groupe d'une façon plutôt que d'une autre; pour la conscience des sujets parlants le nominatif n'est nullement le premier cas de la déclinaison,... ».[15]

Les anciens avaient étendu leur théorie des cas au verbe. Chaque *ῥῆμα* avait ses *πτώσεις* à partir de sa forme de base ou forme normale, qui était, parallèlement au nominatif pour le nom, la 1re personne du singulier du présent. En réalité, pour la conscience d'aujourd'hui, dans la mesure où elle n'est pas obnubilée par la grammaire scolaire, l'arrangement du paradigme verbal (*Je marche*, *tu marches*, *il marche*) ne reproduit pas une transposition dirigée, mais repose sur une simple convention fixée par la tradition; les grammairiens hindous, par exemple, comme les hébreux, partaient de la 3me personne et passaient de celle-ci à la 2me et à la 1re.

La transposition du verbe transitif en un verbe intransitif, ou inversement, est-elle libre ou dirigée? Cela dépend des états de langue et des classes de verbes qu'on envisage. De *réunir* à *se réunir*, *d'arrêter* à *s'arrêter*, etc., la direction, en français, est nettement sentie. Un de mes anciens élèves japonais, M. Goro Mayeda, m'avoue[16] qu'entre *atumeru* « réunir » et *atumaru* « se réunir », *tomeru* « arrêter » et *tomaru* « s'arrêter », *tateru* « dresser » et *tatu* « se dresser », etc., il lui est impossible de décider quel est le point de départ et le point d'arrivée. La transposition est donc libre pour les types de verbes japonais en question. Je suppose qu'en anglais beaucoup de verbes indifféremment transitifs ou intransitifs appartiennent à la transposition libre.

M. Jespersen a observé[17] que des verbes comme *be*, *begin*, *can*, *grow*, *play*, *sing*, etc., qu'ils soient employés d'une manière transitive ou intransitive, sont appelés dans les deux cas des verbes, tandis qu'au contraire des mots tels que *before*,

---

[16] Au cours de sa dernière visite (Perly, août 1942).

[17] O. Jespersen, *The Philosophy of Grammar*, Londres, Allen & Unwin 1924, p. 88.

down, *in*, *on*, *up*, etc., se nomment prépositions quand ils ont un régime, adverbes quand ils n'en ont pas (ex. *He was in the house* : *He was in*). Mais ce parallélisme entre le verbe et l'adverbe-préposition [18] implique un autre problème encore, qui a échappé à l'attention de l'auteur. En consultant les grammairiens et lexicographes anglais [19], je vois que ces adverbes-prépositions, au nombre d'une trentaine environ [20], sont logés chaque couple dans une rubrique, ce qui semble bien indiquer qu'ils forment une classe à part; pour presque tous ces mots, en revanche, il y a désaccord dans l'ordonnance interne des rubriques. Quelquefois l'article débute par la mention *adv. & prep.* (ou *prep. & adv.*), avec, à l'intérieur, les deux emplois cités pêle-mêle. Quelquefois encore l'article distingue pour certains de ces mots : *1. adv. 2. prep.*, mais, pour d'autres, l'ordre contraire. Quelquefois enfin il y a désaccord entre les auteurs pour le même mot, qui est cité chez l'un : *1. adv. 2. prep.*, tandis qu'un autre adopte la suite inverse. Il n'est peut-être pas trop hardi de conclure de tout cela que la conscience linguistique range ces adverbes-prépositions, parallèlement à beaucoup de verbes, dans la sphère de la transposition libre [21].

L'existence des deux espèces de transposition est une distinction d'ordre sémiologique, qui dépasse les cadres de la science du langage. Un timbre-poste est employé pour affranchir une lettre, une carte postale, un imprimé, un paquet, sans que le passage d'un emploi à l'autre soit senti comme ayant une direction [22]. Mais un timbre-avion collé sur une

---

[18] M. Jespersen dit : *particle*, terme trop large.

[19] *The Concise Oxford Dictionary*; H. C. Wyld, *The Universal English Dictionary*; *Interim Report on Vocabulary Selection*; H. E. Palmer, *A Grammar of English Words*.

[20] *About, above, across, after, along, before, behind, below, between, beyond, by, down, in* et *inside, near, off, on, opposite, outside, over, past, round* et *around, since, through, under, up*.

[21] Pour ne pas compliquer les choses, j'écarte ici du problème l'emploi comme conjonction, ainsi que les parallèles tirés d'autres langues, le français par exemple.

[22] Le fait que certaines couleurs (vert, rouge et bleu) ont été fixées officiellement pour des emplois déterminés (imprimés, cartes

lettre ordinaire me fait l'effet d'une transposition dirigée; de même, lorsque des timbres envoyés sous enveloppe servent de moyen de payement.

Tandis que la transposition dirigée fait penser à un fleuve dont le courant vous porte d'un point à un autre, on pourrait comparer la transposition libre à la surface indifférente d'un lac. Mais il importe de préciser encore la distinction.

L'arrangement des signes dans les rubriques de mes index ne permet pas de distinguer directement ce qui est transposition dirigée et ce qui est SPÉCIFICATION : *fuṅ*$_1$ « vent » et *fuṅl*$_1$ « brise », reconnus par mon témoin chinois comme parents, sont classés dans le même article, et numérotés 1 ... 2. Le passage au diminutif est donc conçu comme dirigé; mais est-ce une transposition ou une spécification? L'adjonction d'un troisième terme, *ta*$_4$*fuṅ*$_1$ « grand vent, tempête », par le travail de classement qu'il provoque, donne la solution : *fuṅl*$_1$ et *ta*$_4$ *fuṅ*$_1$ sont des spécifications de *fuṅ*$_1$ « vent », tandis que le rapport *fuṅl*$_1 \gtrless$ *ta*$_4$*fuṅ*$_1$ ressortit à la transposition libre. L'anglais *she-devil*, comme le fr. *diablesse*, ou *démon femelle*, suggèrent immédiatement une direction, mais il s'agit d'une transposition, car le diable est régulièrement considéré comme un être mâle, de sorte que le générique (diable asexué) n'est pas conçu, tandis que le passage de *goat* à *she-goat* (ou de *insecte* à *insecte femelle*) ne peut être qu'une spécification, en regard de l'opposition libre *he-goat* $\gtrless$ *she-goat* (ou *insecte mâle* $\gtrless$ *insecte femelle*), qui présente les termes du couple comme les espèces d'un genre.

Il en résulte que le *she-* de *she-devil*, comme le *femelle* du fr. *démon femelle*, est un transpositeur, mais que le *she-* de *she-goat*, ou le *femelle* du fr. *insecte femelle*, tient le rôle d'un spécificateur. Ce qui permet de serrer maintenant d'un peu plus près la définition respective de la transposition libre et de la transposition dirigée. La transposition libre est ce qu'on pourrait appeler une transspécification, c'est-à-dire le passage d'un spécifié à un autre à l'intérieur d'une

---

et lettres destinées à l'étranger) n'empêche pas la transposition d'être sentie comme libre.

famille de signes. Pour autant que les spécificateurs sont explicites[23], la transposition libre est marquée, dans le domaine syntagmatique, par la substitution d'un spécificateur à un autre. Quant à la transposition dirigée, on peut la définir négativement comme le passage d'un signe d'une sphère dans une autre sans que les deux soient conçues comme les espèces d'un genre.

Dans nos langues, la majorité des transpositions libres sont peut-être d'anciennes transpositions dirigées. Si cette constatation était juste, elle s'accorderait avec un autre fait, à savoir que la transposition libre joue aujourd'hui un rôle plus important que par le passé, hypothèse qui cadrerait à son tour avec la marche générale des langues indo-européennes vers l'abstraction. Il me semble, en tout cas, qu'il y a un rapport entre le rôle croissant de la transposition libre et la tendance à abandonner la flexion. Si les Grecs et les Latins se sont représenté une des formes du nom comme le chef de file de la déclinaison, c'est peut-être la nature même de leurs langues qui, en les empêchant de penser le nom autrement qu'engagé dans une catégorie syntaxique, les a mis sur le chemin de cette théorie. On se demande souvent, quand on compare le paradigme d'un substantif latin avec son équivalent français, si l'évolution de l'un à l'autre, en remplaçant les désinences par des prépositions, n'a pas résulté en une simple inversion de l'ordre des éléments sans constituer, quant au reste, une altération essentielle. En vérité, un monde sépare les deux structures. La racine *lup-* que l'historien extrait de la série *lupus*, *lupī*, *lupō*, *lupum* n'était pas, pour le sentiment des Latins, une réalité linguistique; quand ils avaient à citer le mot ou l'idée, par exemple dans un dictionnaire, ou dans la phrase : Comment est-ce qu'on dit *loup* en grec?, ils ne pouvaient dire

---

[23] Comme dans *he-goat* et *she-goat*, employés quand le parleur insiste sur le sexe. Mais le plus souvent *goat* est épicène et désigne à lui seul tantôt le bouc, tantôt la chèvre. Il n'y a pas non plus de spécificateurs dans le couple d'hétéronymes *bouc* $\gtrless$ *chèvre*, et dans le cas de *fils* $\gtrless$ *fille*, où les terminaisons [*-s*] et [*-y*] ne sont pas des suffixes, mais des morphonèmes, ils ne sont que suggérés.

lup, mais étaient obligés d'employer le signe à un cas défini[24]. Un moderne, au contraire, n'a aucune peine à dégager de l'ensemble *le loup*, *du loup*, *au loup*, *le loup* une forme nue *loup*, qu'on pourrait appeler le substantif hors-cas, existant dans sa conscience et dont il peut se servir sans lui attribuer de fonction syntaxique, dans un dictionnaire aussi bien que dans une phrase, comme le montre celle que je viens de donner comme exemple[25].

Ce n'est donc pas un hasard si la grammaire traditionnelle nous a légué un terme pour le verbe hors-personne, alors que, parallèlement à l'infinitif, elle n'a rien pour désigner le substantif dépourvu de fonction syntaxique : cette catégorie n'existait pas.

Il est évident que la transposition libre satisfait le goût du logicien mieux que la transposition dirigée. Aussi le rôle croissant qu'elle joue dans les avatars de l'espéranto n'a-t-il rien de surprenant. Zamenhof avait fait du mot pour « mère » un dérivé de « père » : *patro* > *patrino* (*-in-* est le transpo-

---

[24] Cf. la suite du passage de Meillet cité note 15 : «... il y a un ensemble de formes qui signifient « loup » ; un Romain n'était pas capable de nommer le « loup en soi ». Ce qui n'existe ni en grec, ni en latin, ni en sanscrit, ni dans la plupart des langues slaves, c'est une forme universelle du nom d'un être quelconque. Pour un Russe ou un Polonais, il n'y a pas un nom de tel ou tel objet, mais un ensemble de formes variables suivant le rôle du mot dans la phrase et suivant certaines catégories. » (p. 11-12). M. Schulze, cité note 12, fait justement remarquer (p. 91, n. 1) que dans le passage d'Ovide (*Métam.* 10, 402) *Myrrha patre audito suspiria duxit ab imo pectore*, Myrrha n'a pas entendu son père, mais « das Wort 'Vater' » (« le mot *père* »). Il convient d'ajouter que 'Vater' (aussi bien que *père*) n'est pas ici au nominatif : c'est le substantif hors-cas.

[25] Dans la discussion qui fait suite à l'exposé de Meillet cité notes 15 et 24, il semble à M. Cohen « que le mot dépouillé de toute détermination, le mot de dictionnaire, ait bien une existence pour les Français (pris comme exemples de modernes), même s'ils sont assez peu cultivés ; ainsi on peut employer des substantifs sans article (par exemple dans un titre) et on désigne les verbes par l'infinitif. Pour tous, la phrase « comment se dit *loup* en latin? » est immédiatement compréhensible ». (p. 19.)

siteur; *-o*, la marque du substantif). Au contraire, l'ido, et à sa suite le novial, placent systématiquement en tête de tous les couples désignant le mâle et la femelle un terme pour l'être asexué [26] :

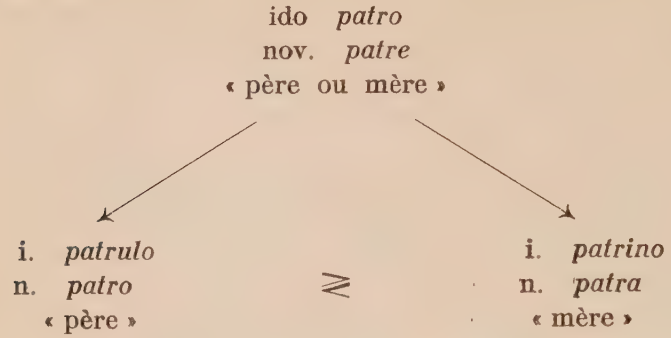

(ido *-ul-* et *-in-*, novial *-o* et *a* sont des spécificateurs).

Quant à la proportion des deux espèces de transposition entre les diverses langues et, notamment, d'une famille et d'un type linguistique à l'autre, c'est un problème que, faute de matériaux assez sûrs et en nombre suffisant, je ne puis ici qu'aborder. L'impression produite sur moi par les faits est que la transposition dirigée l'emporte dans le domaine des langues à morphologie explicite, en particulier dans les idiomes flexionnels, dont elle constitue peut-être un des caractères principaux. Dans une langue comme le français, *cerise* > *cerisier* > *fleur de cerisier* forment une famille dont les éléments s'enfilent selon une direction précise. L'image qu'offre l'anglais est déjà moins nette : *cherry* « cerise » semble bien venir en tête, et *cherry* « cerisier » me paraît être un abrégé, donc un transposé, de *cherry-tree*, mais entre ce dernier et *cherry-blossom* on passe sans doute librement de l'un à l'autre. Un de mes élèves chinois se refuse à voir entre les trois mots *iṅ*$_1$*t'aol*$_2$ « cerise », *iṅ*$_1$ *t'aol*$_2$*šu*$_4$ « cerisier » et *iṅ*$_1$*hual*$_1$ « fleur de cerisier », qu'il groupe en une famille, aucun rapport de fi-

[26] O. Jespersen, *An International Language*, Londres, Allen & Unwin 1928, p. 90 et suiv.

liation dans un sens ou dans un autre. M. Mayeda[27], interrogé sur les valeurs de *sakura* « cerisier » et « fleur de cerisier », me répond que le mot, prononcé en dehors d'un contexte, évoque chez lui, dans 70 % des cas, la fleur, dans le reste des cas l'arbre, mais qu'il ne sent aucune direction dans le passage de l'un à l'autre; en revanche, il tient le nom de la « cerise », *sakuran'bo* (bien que la terminaison n'en soit pas analysée), pour un dérivé de *sakura*.

Perly (Genève), septembre 1942.

Henri Frei.

---

[27] Cf. note 16.

Langue et parole

1. — A l'époque où Ferdinand de Saussure professait ses cours de linguistique générale, la linguistique s'était cantonnée complètement dans l'étude du changement linguistique, conçu sous un angle physiologique et psychologique. Cette sorte d'étude était seule à faire autorité; l'exclusivisme était absolu; il fallait s'accommoder au mot d'ordre sous peine d'être qualifié de profane ou d'amateur.

Il suffit de rappeler ce fait pour se rendre compte des difficultés qui ont dû se présenter à la pensée du maître et de l'importance que celle-ci était appelée à prendre.

Les difficultés ne sauraient guère être surestimées. Pour juger utilement du *Cours de linguistique générale*, il faut l'envisager comme le produit d'une situation. C'est ainsi seulement que s'explique mainte particularité dans les termes et notions utilisés, reflets du compromis inévitable et nécessaire pour établir le contact avec le passé et avec le présent, et c'est ainsi également que s'expliquent les retouches et les insistances, reflets de la réaction accomplie par la pensée du maître contre les influences du milieu.

L'importance est à la fois dans la simplicité, dans la cohésion et dans l'évidence de la doctrine qu'il oppose, tacitement, aux opinions convenues. Cette doctrine, ramenée à son essence absolue, est la distinction opérée entre *langue* et *parole*. L'ensemble de la théorie se déduit logiquement de cette thèse primordiale. C'est cette thèse qui se porte fatalement contre l'attitude accoutumée. F. de Saussure fait la découverte de la langue; du même coup on prend conscience du fait que la

linguistique de l'époque n'avait envisagé que la parole, et que la linguistique avait jusque-là négligé « son véritable et unique objet ».

Il est vrai que sous l'aspect de l'histoire, la découverte de la langue se réduit à une redécouverte. Cette constatation ne sert nullement à diminuer la valeur de l'exploit. Il s'agissait de dégager et d'introniser un principe oublié et dédaigné. Pour ce faire, il fallait en rétablir l'estime sur une base entièrement nouvelle; la linguistique qui avait abandonné la langue était une linguistique profondément différente de celle qui l'avait maintenue; on avait fait dans l'intervalle la découverte du changement linguistique, du mécanisme physiologique de la parole, des variations psychologiques, de l'irrémédiable défaillance de la grammaire antique. Il n'y avait aucun retour possible. La tâche consistait à établir une théorie dans laquelle les découvertes récentes retrouveraient leur place et leur droit.

Les termes dans lesquels se posait tout problème de la linguistique présaussurienne étaient ceux de l'acte individuel. Le dernier et capital problème était celui de la cause du changement linguistique, cherchée dans les variations et glissements de la prononciation, dans les associations spontanées, dans les actions de l'analogie. En dernière analyse, dans la linguistique présaussurienne, tout se ramène à l'action de l'individu; le langage se réduit à la somme des actions individuelles. C'est ce qui constitue à la fois la profonde différence avec la nouvelle théorie et le point de contact qu'elle devrait exploiter pour se faire comprendre. C'est ainsi que, tout en admettant l'importance de l'acte individuel et son rôle décisif pour le changement, et en faisant de la sorte ample concession aux recherches traditionnelles, F. de Saussure arrive à établir quelque chose qui en diffère radicalement : une linguistique structurale, une *Gestaltlinguistik* destinée à supplanter ou du moins à compléter la linguistique purement associative de jadis.

Le point de vue structural une fois introduit en linguistique, il reste à faire un travail de très longue haleine pour en déduire toutes les conséquences logiques. Il est certain qu'encore aujourd'hui ce travail est loin d'être accompli.

On abordera cette tâche dans cet esprit positif qui a été si heureusement formulé par M. Sechehaye[1] : il s'agira d'une « collaboration » avec l'auteur du *Cours de linguistique générale*, « soit pour creuser plus avant qu'il n'a pu le faire les assises de la science linguistique, soit pour édifier d'une façon plus définitive la construction dont le *Cours* n'a pu fournir qu'une première et imparfaite ébauche ». On félicite le monde linguistique de la création d'une Société organisée en vue de favoriser cet ordre de recherches, et d'un organe qui y sera consacré.

2. — Puisqu'une structure est par définition un tissu de dépendances ou de fonctions (dans l'acception logico-mathématique de ce terme), une tâche principale de la linguistique structurale consistera à étudier les fonctions et leurs espèces. Il s'agira de faire un relevé des espèces de rapports nécessaires et suffisants pour pouvoir décrire de la façon à la fois la plus simple et la plus complète toute structure sémiologique. Cette tâche précède logiquement toutes les autres. Il nous suffira cependant ici de présenter brièvement d'entre les diverses espèces de fonctions celles dont nous aurons besoin pour l'argumentation qui va suivre[2]. Il s'agira de deux fois deux notions, très simples d'ailleurs : nous distinguons d'une part, 1° les dépendances bilatérales ou *interdépendances*, ayant lieu entre termes qui se présupposent mutuellement, et 2° les dépendances unilatérales ou *déterminations*, ayant lieu entre termes dont l'un (dit le *déterminant*) présuppose l'autre (dit le *déterminé*) mais non inversement. Nous distinguons d'autre part les *commutations* et les *substitutions* : à l'intérieur d'un

---

[1] *Les trois linguistiques saussuriennes*, p. 3 (*Vox Romanica* V, 1940).

[2] Pour les termes et notions employés et pour des exemples voir *Acta Linguistica* I (1939), p. 20 sv. Pour un tableau complet des fonctions sémiologiques que nous reconnaissons, le lecteur est prié de se reporter à notre travail *Contours d'une théorie du langage*, actuellement sous presse dans les *Travaux du Cercle linguistique de Copenhague*, vol. I.

paradigme il y a *commutation* entre deux termes du signifiant dont l'échange peut entraîner l'échange de deux termes correspondants du signifié, et entre deux termes du signifié dont l'échange peut entraîner l'échange de deux termes correspondants du signifiant. Il y a au contraire *substitution* entre deux termes d'un paradigme qui ne remplissent pas cette condition. Ainsi il y a toujours substitution entre variantes, commutation entre invariantes[3].

Cet armement de notions élémentaires nous permettra d'aborder le problème de savoir quelle est l'espèce de fonction qui existe entre langue et parole. C'est ce problème qui a été discuté récemment par M. Sechehaye dans le travail auquel il a été fait allusion plus haut[4]. Nous l'aborderons pour notre part sans tenir compte au préalable de l'opposition entre synchronie et diachronie, et en nous cantonnant délibérément dans les cadres de la synchronie.

Pour résoudre le problème il faut procéder d'abord à une analyse des notions. Cette analyse fera voir que — si nous voyons juste — chacun des deux termes introduits par le *Cours* admet des acceptions différentes. Nous pensons qu'une grande partie des difficultés provient de cette ambiguïté.

3. — Considérons d'abord la *langue*. On peut la considérer

a) comme une *forme pure*, définie indépendamment de sa réalisation sociale et de sa manifestation matérielle;

b) comme une *forme matérielle*, définie par une réalisation sociale donnée mais indépendamment encore du détail de la manifestation;

c) comme un simple *ensemble des habitudes* adoptées dans une société donnée, et définies par les manifestations observées.

Nous opérons au préalable la distinction entre ces trois acceptions; on se réserve d'étudier ensuite dans quelle mesure

---

[3] Pour plus de détails, voir nos travaux *Die Beziehungen der Phonetik zur Sprachwissenschaft* (*Archiv für vergleichende Phonetik* II, 1938) et *Neue Wege der Experimentalphonetik* (*Nordisk Tidsskrift for Tale og Stemme* II, 1938); cp. aussi *Studi baltici* VI (1937), p. 9.

[4] *Op. cit.*, surtout p. 8 sv.

il sera utile de les conserver distinctes. Pour la commodité de notre exposé il est souhaitable de choisir des noms pour les désigner. Nous dirons :

a) *schéma*[5] c.-à-d. langue forme pure;

b) *norme*, c.-à-d. langue forme matérielle;

c) *usage*, c.-à-d. l'ensemble des habitudes.

Pour fixer les idées, esquissons brièvement une application choisie au hasard : examinons la position de l'*r* français vis-à-vis de ces trois possibilités.

a) D'abord l'*r* français pourrait être défini 1° par le fait d'appartenir à la catégorie des consonnes, définie comme déterminant celle des voyelles[6]; 2° par le fait d'appartenir à la sous-catégorie des consonnes admettant indifféremment la position initiale (soit *rue*) et la position finale (soit *par-tir*); 3° par le fait d'appartenir à la sous-catégorie des consonnes avoisinant la voyelle (*r* peut prendre la deuxième position dans un groupe initial [scit *trappe*] mais non la première[7]; *r* peut prendre la première position dans un groupe final mais non la deuxième[8]); et 4° par le fait d'entrer en commutation avec certains autres éléments appartenant avec lui à ces mêmes catégories (soit *l*).

Cette définition de l'*r* français suffit pour fixer son rôle dans le mécanisme interne (réseau de rapports syntagmatiques et paradigmatiques) de la langue considérée comme *schéma*. Elle oppose l'*r* aux autres éléments appartenant à la même catégorie par le fait fonctionnel de la commutation; ce qui le distingue de ces autres éléments n'est pas sa qualité propre

---

[5] Dans quelques travaux antérieurs (v. dernièrement *Mélanges linguistiques offerts à M. Holger Pedersen*, p. 39 avec note et p. 40 [*Acta Jutlandica, Aarsskrift for Aarhus Universitet* vol. IX, fasc. 1, 1937]) nous disions *système* au lieu de *schéma*. Il nous a cependant paru utile de conserver le terme de *système* (et de même celui de *structure*) sans la restriction technique comportée par un tel emploi spécifique.

[6] *Acta Linguistica* I p. 22.

[7] Un cas comme *rsy* est à interpréter comme *rə-sy* (- indiquant la frontière syllabique).

[8] Un cas comme *katr* est à interpréter comme *ka-trə*.

et positive, mais simplement le fait qu'il ne se confond pas avec eux[9]. Elle oppose la catégorie à laquelle *r* appartient aux autres catégories par les fonctions qui les définissent respectivement[10]. L'*r* français est ainsi défini comme une entité oppositive, relative et négative; la définition donnée ne lui attribue aucune qualité positive, quelle que ce soit. Elle implique qu'il est un réalisable, non qu'il soit un réalisé. Elle laisse ouverte n'importe quelle manifestation : qu'il prenne corps dans une matière phonique ou graphique, dans un langage par gestes (soit dans l'alphabet dactylologique des sourds-muets) ou dans un système de signaux par pavillons, qu'il se manifeste par tel ou tel phonème ou par telle ou telle lettre d'un alphabet (soit l'alphabet latin ou l'alphabet morse), tout cela n'affecterait en rien la définition de notre élément.

Avec les autres éléments définis de façon analogue, l'*r* français constituerait la langue française considérée comme schéma, et, de ce point de vue, quelle qu'en soit la manifestation, la langue française reste identique à elle-même : la langue exécutée par les sourds-muets au moyen de leur alphabet par gestes, par les navires au moyen de leur alphabet par pavillons, par celui qui envoie un message au moyen de l'alphabet morse et par ceux qui parlent au moyen des organes vocaux, serait invariablement la langue française. Même si la prononciation habituelle du français changeait du tout au tout, la langue, considérée comme schéma, resterait la même, pourvu que les distinctions et les identités préconisées par elle soient sauvegardées.

b) Ensuite l'*r* français pourrait être défini comme une vibrante, admettant comme variante libre la prononciation

---

[9] Cf. *Cours* p. 164 (nous citons la 2e édition).

[10] Entre position initiale et position finale (2°), ainsi qu'entre position voisine de voyelle et position non voisine de voyelle (3°) il y a détermination. On se dispense cependant d'entrer sur ce point dans le détail de la démonstration, puisque cela présupposerait nécessairement une analyse totale de la syllabation et du consonantisme français (analyse dont les détails les plus délicats et en même temps les plus décisifs sont ceux de la position des éléments *ə* et *h*).

de constrictive postérieure.

Cette définition de l'*r* français suffit en effet pour fixer son rôle dans la langue considérée comme *norme*. Elle oppose l'r aux autres éléments du même ordre, mais, cette fois, ce qui le distingue de ces autres éléments n'est pas quelque chose de purement négatif; l'*r* français se définit maintenant comme une entité oppositive et relative il est vrai, mais munie d'une qualité positive : c'est par ses vibrations qu'il s'oppose aux non-vibrantes; c'est par son articulation postérieure qu'il s'oppose aux constrictives; c'est par sa prononciation constrictive qu'il s'oppose aux occlusives. La définition présuppose une manifestation phonique donnée produite au moyen des organes vocaux. D'autre part elle réduit au minimum différentiel les qualités positives qu'elle lui attribue : c'est ainsi qu'elle n'implique aucune précision quant au lieu d'articulation. Même si la prononciation habituelle du français changeait à l'intérieur des limites prescrites par la définition, la langue, considérée comme norme, resterait la même.

Selon cette acception du terme *langue*, il y aurait autant de langues qu'il y aurait de manifestations possibles rendant nécessaire une définition différente : le français écrit serait une autre langue que le français parlé, le français exécuté au moyen de l'alphabet morse serait une autre langue que le français exécuté au moyen de l'alphabet latin, et ainsi de suite.

c) Enfin, l'*r* français pourrait être défini comme une vibrante sonore roulée alvéolaire ou comme constrictive sonore uvulaire.

Cette définition comprendrait toutes les qualités trouvées dans la prononciation habituelle de l'*r* français, et le fixerait ainsi comme élément de la langue considérée comme *usage*. La définition n'est ni oppositive ni relative ni négative; elle épuise les qualités positives caractéristiques de l'usage, mais d'autre part elle s'y arrête : elle laisse à l'improvisation occasionnelle la possibilité de varier la prononciation à l'intérieur des limites prescrites par la définition. Même si la prononciation occasionnelle varie à l'intérieur de ces limites, la langue, considérée comme usage, reste la même. D'autre part, tout changement de la définition donnée entraînerait un changement

de langue, et le français prononcé avec un *r* différent, mettons par exemple rétroflexe, pharyngal, chuintant, serait une autre langue que le français que nous connaissons.

4. — On s'aperçoit facilement que, d'entre ces trois acceptions du mot *langue*, celle qui conçoit la langue comme *schéma* est la plus proche du sens qu'on a l'habitude d'assigner à ce mot, lorsqu'il s'agit en pratique d'identifier une langue : le français télégraphié et le français des sourds-muets est en effet la même « langue » que le français « normal ». Si on veut parvenir à une définition qui touche l'essentiel du sens attribué dans la vie quotidienne et pratique au mot *langue*, c'est évidemment le sens de schéma qu'il faut retenir.

Aussi paraît-il que c'est cette première acception du terme *langue* que le *Cours de linguistique générale* vise surtout à soutenir. C'est elle seule qui dépouille la langue de tout caractère matériel (phonique par exemple)[11] et qui sert à séparer l'essentiel de l'accessoire[12]. C'est elle seule qui justifie la fameuse comparaison avec le jeu d'échecs, pour lequel le caractère matériel des pièces reste sans importance, tandis que leur position réciproque et leur nombre seuls importent[13]. C'est encore elle qui seule justifie l'analogie établie entre une grandeur linguistique et une pièce d'argent[14], échangeable avec une autre pièce d'un métal différent ou d'une autre effigie, avec un billet de banque, un papier de change, un chèque. C'est elle enfin qui est derrière la maxime fondamentale selon laquelle la langue est une *forme*, non une *substance*[15]. On peut ajouter que c'est elle qui est derrière tout le *Mémoire sur le système primitif des voyelles* du même auteur, où le tout du système indo-européen est conçu comme un pur *schéma* composé d'éléments qui (bien que qualifiés de « phonèmes » faute de mieux) se définissent uniquement par leurs fonctions réciproques in-

[11] *Cours* p. 21, 36, 56, 164.
[12] *Cours* p. 30.
[13] *Cours* p. 43, 153 sv.
[14] *Cours* p. 159 sv., 164.
[15] *Cours* p. 157, 169.

ternes [16]. Cette conception de la langue a, en effet, été reprise et développée par M. Sechehaye qui, dans son travail de 1908, soutient avec raison qu'on peut concevoir la langue sous un aspect algébrique ou géométrique et symboliser ses éléments arbitrairement de façon à en fixer l'individualité, mais non pas leur caractère matériel [17].

D'autre part, cette idée du *schéma*, bien que nettement prédominante dans la conception saussurienne, n'en est pas le seul facteur constitutif. L'« image acoustique » dont il est parlé à maint endroit du *Cours* ne saurait être que la traduction psychique d'un fait matériel; elle attache donc la langue à une matière donnée et l'assimile à la *norme* [18]. Il est dit en outre que la langue est l'ensemble des habitudes linguistiques [19]; la langue ne serait donc rien qu'un usage [20]. Il paraît, somme toute, que la définition de la langue n'est ni dans l'une ni dans l'autre des trois acceptions que nous avons distinguées, et que la seule définition universellement applicable consiste à déterminer la langue, dans l'acception saussurienne, comme un *système de signes* [21]. Cette définition générale admet de nombreuses nuances dont le maître de Genève a pu avoir pleinement conscience [22] mais sur lesquelles il n'a pas jugé utile

---

[16] Nous avons eu l'occasion d'appeler l'attention sur ce fait dans un travail datant de 1937 (*Mélanges Pedersen*, p. 39 sv.).

[17] *Programme et méthodes de la linguistique théorique*, p. 111, 133, 151.

[18] Surtout *Cours* p. 32 et 56.

[19] *Cours* p. 112.

[20] Ce terme se trouve occasionnellement dans le *Cours* (ainsi p. 131, 138). C'est un héritage évident de la théorie présaussurienne (cp. p. ex. H. Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*, 5e éd., p. 32 sv., 405, etc.). D'autre part il paraît que le terme de *norme* (usité également par H. Paul et ses contemporains, v. *loc. cit.*) est à travers tout le *Cours* soigneusement évité.

[21] *Cours* p. 26. Cf. A. Sechehaye, *Les trois linguistiques saussuriennes*, p. 7. — Sur la distinction entre *social* et *individuel*, voir plus loin.

[22] A la p. 25 du *Cours* il est dit que la langue « est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus ».

d'insister; les motifs qui ont pu déterminer cette attitude nous échappent naturellement.

5. — Les distinctions qu'on vient d'établir présentent l'avantage de nous éclairer sur les rapports possibles entre langue et parole dans l'acception saussurienne. Nous croyons pouvoir montrer que ces rapports ne se laissent pas fixer d'emblée, et que langue-schéma, langue-norme et langue-usage ne se comportent pas de la même façon vis-à-vis de l'acte individuel qu'est la parole. Considérons de ce point de vue successivement la norme, l'usage et le schéma.

1° La *norme* détermine (c.-à-d. présuppose) l'usage et l'acte, et non inversement. C'est, à notre avis, ce qui a été montré récemment par M. Sechehaye[23] : l'acte et l'usage précèdent logiquement et pratiquement la norme; la norme est née de l'usage et de l'acte, mais non inversement. Le cri spontané est un acte sans norme, ce qui n'empêche pas d'autre part qu'il soit en vertu d'un usage : notre nature psycho-physiologique nous impose incontestablement certains usages, mais derrière ces usages il n'y a pas nécessairement dans l'ordre matériel des signes quelque chose d'oppositif et de relatif qui rende possible d'en déduire une norme. La thèse de M. Sechehaye se justifie donc pleinement à condition de considérer la langue comme une norme, et sous cette condition seulement.

2° Entre *usage* et acte il y a interdépendance : ils se présupposent mutuellement. A l'endroit du *Cours* où l'auteur enseigne l'interdépendance de la langue et de la parole il est question expressément des « habitudes linguistiques »[24]. En opérant la distinction entre norme et usage on arrive à faire disparaître la contradiction apparente entre la vue professée dans le *Cours* et celle qui vient d'être avancée par M. Sechehaye. *Diuersi respectus tollunt omnem contradictionem.*

3° Le *schéma* est déterminé (c.-à-d. présupposé) par

---

[23] *Les trois linguistiques saussuriennes*, p. 8 sv.

[24] *Cours* p. 37.

l'acte aussi bien que par l'usage et par la norme, et non inversement. Pour le faire voir il suffit de rappeler la théorie des valeurs établie par F. de Saussure, théorie intimement liée à la conception de la langue comme schéma. Cette face de la doctrine saussurienne mérite notre attention dans tous ses détails finement calculés. A ne considérer que l'aspect extérieur du problème on pourrait être tenté peut-être de comparer la valeur linguistique à une valeur purement logico-mathématique : tout comme 4 est une valeur attribuable à la grandeur *a*, les sons et les significations seraient les valeurs par rapport aux formes; les formes seraient dès lors les variables et les faits matériels les constantes. Mais la comparaison qui se justifie est, on le sait, une autre : c'est celle qui rapproche non la valeur purement logico-mathématique, mais la *valeur d'échange des sciences économiques*. De ce point de vue, c'est la forme qui constitue la valeur et la constante, et c'est la substance qui renferme les variables, auxquelles différentes valeurs sont attribuables selon les circonstances. Ainsi une pièce de monnaie et un billet de banque peuvent changer de valeur, tout comme un son ou un sens peuvent changer de valeur, c.-à-d. d'interprétation[25] par rapport à différents schémas. Il est vrai d'autre part que, pour être de beaucoup préférable à la comparaison avec la valeur purement logico-mathématique, la comparaison avec la valeur d'échange cloche sur un point fondamental, ce qui ne manque pas d'être observé par le maître : une valeur d'échange est définie par le fait d'égaler telle quantité déterminée d'une marchandise, ce qui sert à la fonder sur des données naturelles, tandis qu'en linguistique les données naturelles n'ont aucune place[26]. Une valeur économique est par définition un terme à double face : non seulement elle joue le rôle de constante vis-à-vis des unités concrètes de l'argent, mais elle joue aussi elle-même le rôle de variable vis-à-vis d'une quantité fixée de la marchandise qui lui sert d'étalon. En linguistique au contraire il n'y a rien qui corresponde à l'étalon. C'est pour-

[25] *Cours* p. 37.
[26] *Cours* p. 116.

quoi le jeu d'échecs et non le fait économique reste pour F. de Saussure l'image la plus fidèle d'une grammaire. Le schéma de la langue est en dernière analyse *un jeu* et rien de plus. D'ailleurs on pourrait dire que dès le moment où les diverses nations ont abandonné l'étalon métallique pour adopter le soi-disant étalon papier, il s'est produit dans le monde économique une situation plus comparable à la structure simple d'un jeu et d'une grammaire. Mais la comparaison de la langue schéma avec un jeu reste plus exacte et plus simple. D'autre part, c'est la notion de valeur, empruntée (pour le jeu aussi bien que pour la grammaire) aux sciences économiques, qui sert le mieux à nous éclairer sur l'espèce de fonctions qui lie le schéma aux autres couches du langage : tout comme une pièce d'argent est en vertu de la valeur et non inversement, le son et la signification sont en vertu de la forme pure et non inversement. Ici comme partout, c'est la variable qui détermine la constante et non inversement. Dans tout système sémiologique, le schéma constitue la constante, c'est-à-dire la présupposée, tandis que par rapport au schéma la norme, l'usage et l'acte sont les variables, c'est-à-dire les présupposantes.

En conservant au préalable les distinctions opérées plus haut, on arrive donc au tableau suivant, où ⟷ est employé comme signe d'interdépendance et ⇝ comme signe de détermination (constante ⟷ constante; variable ⇝ constante; constante ⟵ variable) :

6. — Les quatre notions sur lesquelles nous avons jusqu'ici opéré ne sont évidemment pas sur le même pied. Les diverses espèces de fonctions qu'on vient de reconnaître entre elles le font déjà voir. En outre on se rend compte immédiatement qu'en passant successivement du schéma par la norme et l'usage vers l'acte, on n'accomplit pas une descente proportionnellement graduée; on franchit dans cette marche certaines frontières qu'il convient maintenant de fixer.

Selon la doctrine du *Cours*, la frontière principale et décisive est celle entre *langue* et *parole*. Or c'est à dessein que pendant les dernières parties de notre argumentation nous avons suspendu ces deux termes; il s'agira maintenant de les réintroduire en vue de discerner leurs projections exactes sur notre tableau provisoire de quatre termes. L'heure nous est venue pour considérer la *parole*.

Selon la doctrine du *Cours*, la parole se distingue de la langue par trois qualités : elle est 1° une *exécution*, non une institution[27]; 2° *individuelle*, non sociale[28]; 3° *libre*, non figée[29].

Or ces trois caractères s'entrecroisent : toute exécution n'est pas nécessairement individuelle ni nécessairement libre; tout ce qui est individuel n'est pas nécessairement une exécution ni nécessairement libre; tout ce qui est libre n'est pas nécessairement individuel. Il paraît donc que les trois caractères sont également indispensables pour la définition, et que la suppression d'un seul d'entre eux servirait à la fausser.

La notion de *parole* se révèle donc comme une notion aussi complexe que celle de la langue, et il serait tentant de la soumettre à une analyse analogue à celle qui vient d'être accomplie pour la notion de langue, et de voir ce qui arriverait si on supprimait les deux des trois caractères alternativement pour n'en conserver chaque fois qu'un seul. Il nous suffira d'envisager une seule de ces diverses simplifications possibles :

On pourrait considérer l'*exécution* en faisant abstraction des distinctions entre l'individuel et le social et entre le libre et le figé.

Du même coup on serait amené à identifier le schéma seul à l'institution et à identifier tout le reste à l'exécution.

Une discipline qui aurait pour objet l'exécution du schéma se trouverait posée devant deux tâches, qui ont été en effet nettement formulées par le *Cours* en parlant de la *parole*[30] :

---

[27] *Cours* p. 30.
[28] *Cours* p. 24, 30 sv., 38.
[29] *Cours* p. 172.
[30] *Cours* p. 31.

il s'agirait de décrire 1° les combinaisons par lesquelles le sujet parlant utilisé le code du schéma, et 2° le mécanisme psycho-physique qui lui permet d'extérioriser ces combinaisons.

D'un point de vue sémiologique, il paraît évident que le *Cours* a raison en renfermant tout le mécanisme psycho-physique dans les cadres de la parole, et de déterminer la « phonologie » comme une discipline qui ne relève que de la parole[31]. C'est ici que se trouve la frontière essentielle : celle entre la forme pure et la substance, entre l'incorporel et le matériel. Cela revient à dire que la théorie de l'institution se réduit à une théorie du schéma, et que la théorie de l'exécution renferme toute la théorie de la substance, et a pour objet ce que nous avons appelé jusqu'ici la norme, l'usage et l'acte. Norme, usage et acte sont d'autre part intimement liés ensemble et se ramènent naturellement à ne constituer qu'un seul objet véritable : l'usage, par rapport auquel la norme est une abstraction et l'acte une concrétisation. C'est l'usage seul qui fait l'objet de la théorie de l'exécution; la norme n'est en réalité qu'une construction artificielle, et l'acte d'autre part n'est qu'un document passager.

En fait, l'exécution du schéma serait nécessairement un usage : usage collectif et usage individuel. Nous ne voyons pas comment de ce point de vue il serait possible de maintenir la distinction entre le *social* et *l'individuel*. Tout comme la parole peut être considérée comme un document de la langue, l'*acte* peut être considéré comme un document de l'usage individuel, et l'usage individuel à son tour comme un document de l'usage collectif; il serait même vain et inutile de les considérer autrement. On répondra que dans ces conditions on ne tiendrait pas suffisamment compte du caractère libre et spontané, du rôle créateur de l'acte; mais ce serait une erreur, puisque l'usage ne saurait être qu'un ensemble de possibilités entre lesquelles tout acte aurait libre choix; en décrivant l'usage il convient de tenir compte de la latitude de variation qu'il admet, et cette latitude, pourvu qu'elle soit enregistrée de façon exacte, ne serait jamais dépassée par

[31] *Cours* p. 56.

l'acte; du moment où elle le serait apparemment, la description de l'usage serait à remanier. Il paraît donc que par définition il ne peut rien y avoir dans l'acte qui ne soit pas prévu par l'usage.

La *norme*, d'autre part, est une fiction, — la seule fiction qu'on rencontre parmi les notions qui nous intéressent. L'usage, comprenant l'acte, ne l'est pas. Le schéma non plus. Ces notions représentent des réalités. La norme, par contre, n'est qu'une abstraction tirée de l'usage par un artifice de méthode. Tout au plus elle constitue un corollaire convenable pour pouvoir poser les cadres à la description de l'usage. A strictement parler, elle est superflue; elle constitue quelque chose de surajouté et une complication inutile. Ce qu'elle introduit, c'est simplement le *concept* derrière les faits rencontrés dans l'usage; or la logique moderne nous a suffisamment instruits sur les dangers qui résident dans une méthode tendant à hypostasier les concepts et à en vouloir construire des réalités. A notre avis certains courants de la linguistique moderne se réfugient à tort dans un réalisme mal fondé au point de vue de la théorie de la connaissance; il y aurait avantage à redevenir nominalistes. La preuve est que le réalisme complique au lieu de simplifier, et sans élargir si peu que ce soit le domaine de notre connaissance. Le linguiste, qui a pour tâche d'étudier le rapport entre le nom et la chose, devrait être le premier à éviter de les confondre.

Par une analyse préalable des notions, nous croyons avoir dégagé ce qu'il y a d'essentiel et de vraiment neuf dans la *langue* saussurienne : c'est ce que nous avons appelé le *schéma*. Ce résultat nous a conduit, d'autre part, à une nouvelle simplification qui nous amène à proposer de considérer la distinction entre *Schéma* et *Usage*[32] comme la seule subdivision essentielle qui s'impose à la sémiologie, et de substituer cette

[32] Nous proposerions comme traduction de ces termes : en anglais, *pattern* et *usage*; en allemand, *Sprachbau* et *Sprachgebrauch* (ou *Usus*); en danois, *sprogbygning* et *sprogbrug* (*usus*), respectivement. En français il serait peut-être possible de se servir du terme *charpente* (*de la langue*) comme synonyme de *schéma*.

subdivision à celle entre *Langue* et *Parole* qui, si nous voyons juste, n'en constitue qu'une première approximation, historiquement importante, mais théoriquement imparfaite.

Copenhague, mars 1943.

Louis Hjelmslev.

De la définition du phonème à la définition de l'entité de langue

Les phonologistes ont été naturellement amenés à examiner de près la question de la définition du phonème et sont arrivés très vite à un premier résultat négatif, à savoir que le phonème ne saurait être défini psychologiquement, comme Baudoin de Courtenay et d'autres avaient d'abord proposé de le faire[1], c'est-à-dire par référence à une idée ou à une représentation qui existerait dans la conscience du sujet parlant. Cette conclusion actuellement acquise nous paraît entraîner une série de conséquences qui retentissent assez loin et sur lesquelles nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs. Nous reconnaissons sans peine que nous n'apportons ici rien de proprement nouveau. Il s'agit d'une simple mise au point que nous ne croyons cependant pas inutile.

I. — Partant de la constatation ci-dessus mentionnée, nous ferons observer que, si le phonème ne saurait se définir psychologiquement, dans le sens où nous venons de le dire,

---

[1] V. Trubetzkoy, *Grundzüge der Phonologie,* Trav. du Cercle de Prague, vol. 7, 1939, p. 37. Il ressort de ce texte que Trubetzkoy a partagé d'abord lui-même le point de vue psychologique de Baudoin de Courtenay et qu'il ne s'en est dégagé qu'à la suite de beaucoup de réflexions et de certains tâtonnements. Le rapport qu'il a présenté au Congrès de Genève, en 1931 (v. *Actes du deuxième Congrès intern. de linguistes,* Paris 1933, pp. 120 sv. et aussi p. 146) appartient à une phase où il n'avait pas encore rompu avec le psychologisme.

il y a de multiples raisons pour en dire autant de toute entité de langue de quelque ordre qu'elle soit. Par voie de conséquence ou d'analogie ce qui est vrai du phonème paraît être vrai également de tout autre élément fonctionnel du système linguistique.

Par exemple, si les trois phonèmes qui, dans un certain ordre de succession, constituent le mot français : *a - m - i* ne peuvent exister à titre de représentation dans le cerveau d'un sujet parlant et entendant, le mot subira le même sort que ses parties et ne pourra pas non plus être l'objet d'une représentation adéquate. C'est parce que traditionnellement on était persuadé du contraire, parce que pendant longtemps personne ne s'était avisé de mettre en doute la « représentation du mot », qu'on a d'abord, et sans hésitation, parlé de la « représentation des phonèmes ». Les deux affirmations sont solidaires et, si la conclusion s'est dévoilée fausse, les prémisses du raisonnement sont ébranlées. Mais on voit où cela conduit : en partant d'un simple mot, de proche en proche, il faudra dénier à tout signifiant, quel qu'il soit, la possibilité d'être défini psychologiquement — si du moins il est vrai, comme l'affirme de Saussure[2], que tout en grammaire se ramène finalement à des oppositions de formes matérielles différenciées.

Ce que nous venons de dire se rapporterait donc à tous les signes de la langue en tant que signifiants. Qu'en est-il de ces mêmes signes en tant que signifiés?

Pour refuser au phonème la capacité d'exister dans notre conscience, on allègue le fait qu'il ne correspond pas à une réalité matérielle simple, mais à une somme complexe de caractères différentiels et à des conditions abstraites de fonctionnement. Si cet argument est légitime, on pourra l'appliquer à plus forte raison au signifié linguistique en général, car tel qu'il a été défini par de Saussure, il est certainement au moins aussi complexe que le phonème et dans sa structure logique intérieure et dans les conditions de son

---

[2] de Saussure. *Cours de linguistique générale,* 2e et 3e éd., p. 190 sv.

emploi. Ce signifié, en effet, n'est ni un sens, ni une signification, il ne correspond ni à une idée précise, ni à un objet particulier, mais il est une *valeur*, c'est-à-dire une somme de virtualités expressives résultant des rapports que le signe entretient avec tous les autres signes de la langue qui se partagent arbitrairement entre eux la totalité de la matière mentale à exprimer[3]. De toute manière il faut donc refuser à ces valeurs — c'est-à-dire aux signifiés en général — la possibilité d'être définies psychologiquement, d'être saisies en elles-mêmes par un acte de conscience. Et si nous disons la même chose et des signifiés et des signifiants, nous devrons en dire autant encore du signe, unité de langue, qui résulte de leur étroite union en une unité expressive.

Mais il y a, pour conclure ainsi, une autre raison beaucoup plus décisive, parce que fondée directement sur les principes fondamentaux de la linguistique.

Trubetzkoy dit[4] avec raison que c'est tomber dans un cercle vicieux que de chercher dans le débit même du discours, tel que nous le percevons, les critères du phonème, quand on prétend que ce débit ne s'analyse en phonèmes que par référence à la langue qui l'organise et en dehors de laquelle il ne serait qu'une suite confuse et inanalysable de phénomènes vocaux. Or cet argument reste valable si nous remplaçons le terme de « phonème » par « entité » ou « unité de langue ». Il revient à dire que l'acte de parole organisée[5], phénomène de psychologie individuelle, n'existe qu'en fonction de la langue, phénomène de psychologie collective ou pour mieux dire phénomène « sociologique », qu'il est donc absurde de vouloir chercher dans la conscience que nous avons de notre parole, donc dans le plan de la psychologie indi-

---

[3] de Saussure, o. c., pp. 155-162.

[4] Trubetzkoy, *Grundzüge der Phonologie,* v. note 1.

[5] Nons appelons « parole organisée » tout acte de parole dans la structure duquel les règles de la langue sont mises en œuvre. La parole organisée s'oppose à la parole inorganique et prégrammaticale, qui est fondée uniquement sur l'emploi de procédés naturellement expressifs. Voir *Les trois linguistiques saussuriennes*. Vox romanica, 5me vol. 1940, pp. 10 sv.

viduelle, la définition des faits de langue, quels qu'ils soient, puisqu'ils sont tous en réalité d'un autre ordre.

Nous sommes donc non seulement autorisés, mais contraints de penser que ce que les phonologistes ont dit du phonème doit être généralisé et appliqué à toutes les entités linguistiques également.

II. — En étendant à toute entité linguistique une constatation négative faite d'abord à propos du seul phonème, nous n'avons naturellement rien encore de positif devant nous. L'intéressant n'est pas tant de savoir comment le phonème ne se définit pas, que de savoir comment il se définit et de savoir aussi si la définition positive qu'on en peut donner est susceptible ou non d'être appliquée à l'entité linguistique en général.

Trubetzkoy, devant l'impossibilité de maintenir la définition psychologique du phonème et en quête d'une définition purement linguistique, conformément aux principes de l'école structurale, propose de définir le phonème simplement par sa fonction dans le système de la langue, et depuis lors le débat est ouvert de savoir comment cette fonction générale du phonème doit être définie et formulée[6].

Cette dernière partie de la question peut être ici négligée; mais nous avons à nous demander si, en principe, la définition par la fonction peut être acceptée et si, appliquée au phonème, elle peut par extension s'appliquer également à toute entité de langue. Poser ces questions, c'est y répondre. Il est évident que dans ce mécanisme au service de l'expression qu'est la langue, chaque rouage s'explique et se définit par la place qu'il y occupe et par le rôle spécial qui lui incombe, et cela est vrai également de toutes les parties du mécanisme. Nous n'avons donc rien à critiquer au principe de définition posé par Trubetzkoy et admis sans opposition par les phonologistes. Nous ferons seulement remarquer que ce principe de définition ne répond pas à lui seul à toutes

[6] Voir spécialement : Novák, *Projet d'une nouvelle définition du phonème*. Trav. du Cercle de Prague, 8, 1939, pp. 66 sv.

les exigences de la science et ne saurait être présenté comme un substitut suffisant du principe de définition psychologique que l'on écarte.

Nous nous expliquons. Quand on a affaire à une science purement abstraite, aprioristique, concernant les formes de la pensée dans leurs rapports entre elles et dans leurs combinaisons, comme en logique et en mathématiques, on peut se contenter de définitions fonctionnelles. L'*x* d'une équation algébrique, la majeure, la mineure ou la conclusion d'un syllogisme et beaucoup d'autres choses du même genre sont parfaitement définies par leurs fonctions et ces définitions sont vraies à nos yeux d'une vérité en soi, étrangère à toutes les contingences de l'espace et du temps. Mais la langue n'est pas un système abstrait d'idées pures, elle est une combinaison particulière — « arbitraire » dit Ferdinand de Saussure — de matière phonique et de pensée. Elle est un fait concret, historique, situé quelque part sur notre globe et qui évolue avec le temps. Tout en elle est phénomène et un phénomène se définit par le milieu où il surgit et par l'ordre auquel il appartient. En un mot il demande une définition *existentielle*. Longtemps on a raisonné d'instinct comme si tout fait de langue résultait de l'activité psychique des sujets parlants et, en conséquence, on a demandé compte du fait de langue à la conscience que nous en pouvions avoir. C'était une définition existentielle. Or, à penser ainsi, on a abouti à une impasse. On a dû reconnaître qu'on avait fait fausse route.

Que faire maintenant? Oublier tout et recommencer à frais nouveaux, sans plus se préoccuper de la définition existentielle? Non pas, mais, après avoir quitté la voie trompeuse où l'on s'était engagé, chercher une meilleure voie et venir demander cette définition existentielle à la bonne adresse. La définition psychologique, qui est fausse parce qu'elle repose sur une conception erronée de la langue comme réalité psychologique, doit être remplacée par une définition sociologique en harmonie avec le fait reconnu du véritable caractère de la langue. C'est à l'intérieur d'un système de langue particulier, d'une réalité sociologique donnée, que chaque

élément constitutif du tout et congénère à sa nature, se définira par sa place et par sa fonction dans l'ensemble.

Cela est tellement évident qu'on pourrait dire que personne ne le conteste. Mais si personne ne le conteste, personne ne prend la peine de s'y arrêter. Nous allons essayer de le faire et de montrer que cela n'est pas tout à fait sans profit.

III. — On sait qu'une institution sociologique est le résultat de la collaboration spontanée et inconsciente des membres d'une société visant naturellement à une même fin. On sait aussi que, quand elle est née, cette institution s'impose à chacun avec l'autorité et le prestige du consentement collectif, les individus isolés ne se rendant pas compte de la part qu'ils ont prise et qu'ils continuent à prendre à l'œuvre commune.

Selon la nature de l'institution sociale, elle pourra avoir divers modes d'existence. Souvent elle prend corps dans des choses : un code, un tribunal, une prison, avec leurs particularités émanent de la conception du droit qui règne dans une société donnée. Mais l'institution sociale est avant tout imprimée dans le psychisme des individus qui vivent sous sa loi. Par exemple les mythes religieux, les idées morales existent sous forme de croyances, d'opinions régnantes, de jugements de valeurs et aussi sous forme d'habitudes : rites religieux, formes de politesse, usages reçus, etc. Dans le domaine de la langue, toutes ces choses peuvent jouer un certain rôle, mais, ce qui est proprement caractéristique du phénomène linguistique, c'est tout un automatisme en matière d'expression de la pensée, automatisme qui repose sur un jeu très compliqué de réflexes acquis, lesquels réflexes sont, dans l'essentiel, identiques chez tous les sujets parlants. L'enfant qui apprend sa langue imite tant bien que mal les façons de parler qu'il observe autour de lui et on le considère comme arrivé au but quand il est parvenu, à force de tâtonnements, à régler suffisamment le jeu de ses automatismes sur celui des adultes.

La définition existentielle des faits de langue, les phonèmes compris, nous place donc, non pas devant des représentations conscientes — comme le voulait la définition psychologique —, mais devant des réflexes (ou des combinaisons, des faisceaux de réflexes), et nous voyons immédiatement que cette vue apporte avec elle quelque chose qui est propre à expliquer la nature et les modalités du phénomène langue. Nous voyons en particulier pourquoi les faits de langue, dans leur aspect proprement linguistique, c'est-à-dire systématique et abstrait, ne paraissent pas spontanément à la conscience de celui qui parle ou entend; mais nous voyons aussi sans peine pourquoi et comment nous pouvons, par l'observation objective des faits de parole et par la réflexion, prendre une certaine connaissance de ces choses.

Nous développerons brièvement ces deux points pour conclure.

Le premier point d'abord.

Chacun sait qu'un réflexe ou un jeu de réflexes bien réglé est une ressource sur laquelle nous pouvons, dans des conditions déterminées, nous appuyer avec confiance. C'est un instrument pratique qui rend avec précision les services que l'on en attend, même les plus compliqués, pourvu que le mécanisme automatique ait eu le temps et la possibilité de s'organiser.

Or, un réflexe est, par définition, un acte inconscient; non seulement il ne fait pas appel à la conscience qu'il remplace, mais d'instinct il l'écarte. Un appel intempestif à la réflexion risque de provoquer des perturbations dangereuses dans le mécanisme automatique. Inutile de donner des exemples d'un fait bien connu.

Pratiquement, l'individu qui parle n'a donc qu'à bien penser ce qu'il a à dire, qu'à être présent dans la situation qui inspire sa parole, afin que surgisse spontanément sur ses lèvres le discours propre à obtenir l'effet qu'il en attend. L'entendeur de son côté, s'il prête suffisamment attention au discours de son interlocuteur, réagira automatiquement par un acte d'interprétation et de compréhension. Il ne s'agit ni d'un côté, ni de l'autre, d'une opération intellectuelle comportant l'analyse

des moyens mis en œuvre, mais de quelque chose d'immédiat, d'une impression portant directement sur le résultat.

Quant au système grammatical mis en œuvre, ce produit impersonnel de la vie sociale, ce chef-d'œuvre de l'intelligence humaine au service de la pensée, il n'a pas besoin de se manifester ni dans la conscience du sujet parlant ou du sujet entendant, ni dans aucune autre. Il suffit qu'il soit, dans un milieu donné, la norme cachée de tous les réflexes individuels et que l'effort continu des parleurs tende, par de multiples interventions intuitives et à peine conscientes, à la garder intangible ou, dans le cas où les facteurs d'altération l'emportent, à lui conserver une structure efficace quoique modifiée.

C'est ce que confirme d'une façon particulièrement claire l'expérience des peuples non civilisés dont les idiomes, souvent plus riches de formes et plus subtils que les nôtres, fonctionnent, vivent et évoluent sans qu'aucun des sujets parlants ne prenne jamais la peine d'analyser le moins du monde les procédés que sa parole met en œuvre.

Venons-en à notre second point.

Si la langue fonctionne parfaitement sans que nous prenions conscience de son fonctionnement, ce n'est pas à dire qu'un esprit réfléchi et cultivé l'ignore complètement. Nous avons tous, en effet, la possibilité d'en prendre une certaine connaissance en observant notre propre parole organisée ou celle des autres, soit que nous les entendions parler, soit que nous ayons sous les yeux des textes écrits qui témoignent de la parole des absents. C'est une source de connaissance indirecte, mais la source est largement ouverte et c'est en tout cas la seule qui soit à notre disposition. Et c'est là que la science linguistique trouvera le point de départ naturel et nécessaire de ses investigations.

A première vue, cette observation obvie, peut paraître pleinement suffisante, car si la parole organisée n'est pas la langue, elle nous suggère partout l'idée de la langue, c'est-à-dire d'une norme, d'une règle dont elle nous montre partout l'application. Cette suggestion est même si forte que c'est à elle que nous devons l'erreur antique et toujours vivante qui nous a valu les définitions psychologiques des faits de

langue. Rien n'est plus naturel, en effet, pour un esprit peu averti, que de considérer l'application d'une règle comme un témoignage suffisant de la règle elle-même.

Pour sortir la pensée des linguistes de cette erreur, il a fallu l'apparition des principes saussuriens concernant la nature arbitraire et par conséquent abstraite et systématique de la langue considérée comme une pure forme. De là l'effort qui s'est dessiné vers une linguistique structurale. De là aussi, en particulier, l'apparition, grâce à Trubetzkoy et au Cercle de Prague, de la science phonologique, dont le succès a exercé une influence déterminante sur la pensée des linguistes. La phonologie nous a montré en effet comment, en partant des faits de parole les plus simples, mais en les classant et en les comparant avec une rigoureuse méthode, on arrive à dégager, non pas un simple jeu de sons articulés sensibles à l'oreille, mais un système abstrait de facteurs différentiels.

Ce qui est vrai de la grammaire des sons sera vrai, *mutatis mutandis*, de la grammaire en général. La langue sera, si l'on veut, dans la somme des détails de son application, mais ces détails-là doivent être d'abord distingués des détails qui appartiennent en propre à la parole et de plus leur somme restera une masse informe et sans efficacité tant qu'on n'aura pas mis à jour son caractère systématique, c'est-à-dire l'interrelation des parties dans un tout solidaire.

Or, pour cela il faut plus qu'une compilation superficielle de faits, il faut des classements méthodiques éclairés par une doctrine sûre, et c'est cela qui est en dehors du plan de la parole organisée, c'est cela dont nous ne saurions, en tant que parleurs, prendre une connaissance immédiate.

Heureux si nous pouvons, en tant que savants, nous en faire un jour une idée suffisamment adéquate, bien que toujours approximative en face de la complexité infinie et de l'instabilité congénitale de la réalité sociologique.

IV. — Limité par le manque d'espace, nous nous sommes contenté dans l'exposé ci-dessus d'examiner l'aspect théorique de notre problème. Qu'il nous soit permis de signaler brièvement avant de terminer un cas où les principes ici préco-

nisés sont confirmés par l'expérience, du moins en ce qui concerne les phonèmes. L'article de Sapir, paru dans le *Journal de Psychologie*[7], intitulé *La réalité psychologique des phonèmes*, pourrait, selon nous, s'appeler dans notre terminologie, « La définition existentielle (la réalité) des phonèmes en tant que réflexes acquis (psychologique) ». L'auteur y mentionne plusieurs cas curieux où des sujets entendants et parlants commettent des fautes manifestes dans la manière de percevoir ou de rendre les sons d'un mot parce qu'ils obéissent à des automatismes interprétatifs et expressifs qui sont conditionnés par la valeur phonématique et fonctionnelle des sons. Ces automatismes sont d'autant plus impérieux que le sujet parlant ou entendant en ignore profondément les causes. Ainsi un indigène parlant une langue du Canada se refuse obstinément à considérer comme phonétiquement équivalents deux termes en réalité parfaitement homonymes : *dinî* « celui-ci » et *dinî* « cela fait du bruit ». Cependant il est tout à fait incapable de dire en quoi cette différence consiste. Un examen minutieux de la question fait apparaître que ces deux mots se prononcent tous les deux avec une expiration glottale finale : *dinîʿ* mais que dans un cas le ʿ n'est que l'accompagnement obligé de toute voyelle à la pause, tandis que dans l'autre il est le résidu d'une consonne finale susceptible de se manifester d'une façon plus précise dans une autre ambiance. Le fait de langue s'interpose donc ici entre le sujet et sa propre parole pour en fausser la perception.

Nous retrouvons là les trois opérations successives que nous avons distinguées plus haut. D'abord l'opération du sujet qui obéit aveuglément aux impressions qui lui viennent automatiquement de la langue. Ensuite l'attitude objective de celui qui observe cette parole du dehors et en saisit la réalité matérielle phonétique, attitude que le sujet parlant ne pourra prendre qu'en se dégageant par un effort intellectuel de ses préventions acquises. Enfin celle du savant qui observe, collectionne des faits, compare et découvre enfin quelque chose des secrets de la langue.

---

[7] Numéro du 15 janvier-15 avril 1933, pp. 247 sv.

Il resterait à montrer des faits correspondants dans les autres domaines de la grammaire où les conditions sont d'ailleurs toutes différentes.

Montana (Valais), août 1942.

Alb. Sechehaye.

II. NOTES D'ÉTYMOLOGIE

A propos d'étymologies

Un principe qu'on devrait respecter dans toute recherche de caractère étymologique, consiste à tenir pour originairement identiques les mots qui correspondent les uns aux autres dans *tous* leurs éléments. Il est extrêmement dangereux et illusoire de couper un mot en trois ou quatre parties et de comparer ensuite chacune de ces parties à des mots ou éléments d'une autre langue. Il est encore plus dangereux de bâtir des théories sur des « équations » (!) obtenues par ce procédé protéique. Ce qui peut varier, dans des mots originairement parents, ce sont le degré apophonique et les suffixes et préfixes. Mais on ne doit guère dépasser la limite tracée par ces exceptions. Autrement, on tombe dans l'arbitraire, et personne alors n'est tenu d'accepter de telles « étymologies ». Malgré ces restrictions, l'avenir des recherches étymologiques présente encore de vastes perspectives. Tout n'a pas été vu, dans le domaine des langues indo-européennes. Un exemple d'étymologie impeccable a été fourni récemment par l'équation *θαῦνον* = *Faunus* = *Daunus* (A. v. Blumenthal; cf. F. Altheim, *Römische Religionsgeschichte* II, p. 71 ss. [*Sammlung Göschen 1052*]).

Dans une thèse de doctorat présentée à l'Université de Genève, intitulée *Les Illyriens en Grèce et en Italie*, et qui paraîtra en automne 1943, j'ai dressé l'équation *Ausones* = *Ἄονες*. Je crois avoir réussi à démontrer que ces deux peuples se considéraient et se disaient « Nourrissons de l'Aurore » (lituanien *auš-ra*, latin *aur-or-a*, dorien *ἀ-ώς* = aurore). L'exactitude mathématique de l'équation *Ausones* = *Ἄονες*

me paraît confirmée par l'histoire des religions. Ces noms, ou plutôt, ce nom est une émanation du mythe de Dionysos, le Nourrisson d'Ino-Leukothea, ainsi que je l'ai exposé dans ma thèse.

Genève, décembre 1942.

Willy Borgeaud.

Latin *tempora*, grec *τέμπη, ταπεινός*

Le principe énoncé plus haut par M. Borgeaud trouve, selon moi, une application à propos du mot latin *tempora* «tempes»; (le singulier *tempus* est à peu près inusité), qui n'a pas encore d'étymologie satisfaisante. Celles qui ont été proposées ont pour unique support des racines verbales de sens abstrait et vague évoquant des mots d'autres langues sans rapport morphologique avec le mot latin. C'est ainsi que M. Benveniste (*Mélanges Vendryes*, p. 56) pose une racine *temp-* « heurter, frapper », non attestée par ailleurs, mais dont les variantes (hypothétiques) (*s*)*temb*(*h*), *steb-*, *tep-* seraient contenues dans le grec *στέμφω*, v. h. all. *stampfôn*, v. sl. *tepõ*, etc.

Si maintenant, par la méthode inverse, on part du mot latin pris dans son ensemble, et lui cherche des équivalents morphologiques, on constate qu'il recouvre grec (*τὰ*) *τέμπεα*, *τέμπη* (< **tempesa*) « vallée », mot qui, lui aussi, n'est employé qu'au pluriel. Il est connu surtout comme nom propre de la vallée thessalienne de Tempé, arrosée par le Pénée (Hérodote VII, 73 et *passim*); pour l'emploi du pluriel collectif comme nom de lieu, comparez *Βᾶσσαι* (nom d'une vallée d'Arcadie) et attique *βῆσσα* « gorge »; mais *τέμπεα* est aussi attesté comme nom commun (Théocrite I, 67 : *κατὰ Πηνειῶ καλὰ τέμπεα ἢ κατὰ Πίνδω.*

Le rapport, paradoxal au premier abord, entre les sens de vallée et de tempe s'explique par la signification plus générale de dépression, abaissement, concavité; on sait que les tempes sont des dépressions latérales du crâne; peut-être a-t-on pensé aussi aux « fosses temporales » ?

Les thèmes neutres en *-s-* ont normalement le degré *e* de la racine, mais le grec présente des cas d'alternance *e*/*zéro* dans ces formations : c'est ainsi qu'à côté de *βένθος* et *πένθος* on trouve *βάθος* et *πάθος* (*α* valant *n* voyelle). Il a donc pu exister, à côté de *τέμπος* une forme **τάπος*, non attestée, mais qui se cache, selon moi, dans l'adjectif *ταπεινός* « bas », pour **ταπεσνος* (comparez *ἄλγος* et *ἀλγεινός*, *φάος* et *φαεινός*, etc.).

M. Borgeaud me signale le fait que, selon Thurneysen (*Kuhns Zeitschrift*, 59, p. 13), les noms de plusieurs localités irlandaises et celui de la ville gauloise *Arausio* (Orange) (thème en *n*) contiennent le mot celtique pour « tempe ». Celui-ci remonte à un protoceltique (*p*)*arausia* (littéralement « ce qui est près de l'oreille », cf. latin *auris* et gaulois *Suausia* « aux belles oreilles », nom de femme, Schwyzer, *Griech. Grammatik*, page 349); (*p*)*arausia* recouvre grec *παρήϊον παρειά* (cf. lesb. *παραύα*) « joue ». On notera que *παρειά* est toujours employé au pluriel dans Homère.

Genève, décembre 1942.

Ch. Bally.

III. NECROLOGIES

Giulio Bertoni (1878-1942)

Il existe, quant à la formation intellectuelle, deux familles de linguistes généraux. Les uns, se représentant d'avance d'une manière plus ou moins nette le but à poursuivre, choisissent dès le début les types de langues et de faits qui alimenteront leurs comparaisons; les autres commencent pour ainsi dire par un coin de la nappe et ne débouchent dans la linguistique générale que le jour où le développement de leur carrière les a mis en contact avec des masses de faits de plus en plus vastes et variés. Giulio Bertoni, qui appartenait à la seconde espèce, est parti de la philologie romane. Il avait fondé en 1917 l'*Archivum Romanicum* et assumé la direction de la *Biblioteca* de cette revue. De l'Université de Fribourg (Suisse), où il fut professeur pendant de longues années, il passa à celle de Turin et, en 1928, à celle de Rome. Ses travaux sur Dante, le *duecento*, la chanson de Roland ne peuvent guère intéresser directement le lecteur de nos *Cahiers*. On remarque cependant dans ses études sur la langue et les dialectes de l'Italie un élargissement et un approfondissement constants, depuis *L'elemento germanico nella lingua italiana* (Gênes 1914) et le manuel *Italia dialettale* (Milan, Hoepli 1916) jusqu'au *Profilo storico del dialetto di Modena* (Genève 1926), le parler de sa ville natale, pour aboutir au *Profilo linguistico d'Italia* (Modène 1940, in-16, avec cartes), qui couronne l'œuvre de l'italianiste. Arrivée à la maturité, la pensée de Bertoni s'est tournée de plus en plus vers les grands problèmes; ce furent, en 1922 (Genève) le *Programma di filologia romanza come scienza idealistica*, en 1925 (Modène) la première partie (*Principi generali*) du *Breviario di neolinguistica*, composé

en collaboration avec M. Bartoli, en 1930 (Rieti) *Linguaggio e Poesia*. La même préoccupation se retrouve dans les études et essais qui forment les volumes de sa « trilogie » *Lingua e Pensiero*, *Lingua e Poesia*, *Lingua e Cultura* (Florence, Olschki, 1932, 1937, 1939). *H. F.*

Renward Brandstetter (1860-1942)

Après avoir étudié à Bâle et à Leipzig, Renward Brandstetter passa la plus grande partie de son existence à Lucerne, partageant son activité entre l'enseignement — il fut maître à l'Ecole cantonale pendant plus de 40 ans — et la recherche scientifique. Elle porta d'une part, principalement au début, sur la dialectologie du suisse allemand et sur le réto-romanche, d'autre part, et de plus en plus, sur les langues indonésiennes, dont il devait devenir un des spécialistes incontestés. La réunion de ces deux domaines, grâce aux comparaisons que l'étude d'idiomes exotiques suggère tout naturellement avec nos langues, ne pouvait qu'être utile pour la linguistique générale.

En 1893 commence à paraître la première série de ses monographies (*Malaio-polynesische Forschungen*, brochures in-4° et in-8°, Lucerne, E. Haag), avec, en 1900, les *Drei Abhandlungen über das Lehnwort* (*Das Lehnwort in der Luzerner Mundart. Das Lehnwort in der bugischen Sprache. Die Lehnwörter, welche der Luzerner Mundart und der bugischen Sprache gemeinsam angehören*). La deuxième série (*Monographien zur Indonesischen Sprachforschung*, in-8°, même éditeur) forme, selon le dessein de Brandstetter, une sorte d'encyclopédie de la linguistique indonésienne. Le numéro X (*Der Artikel des Indonesischen verglichen mit dem des Indo-*

germanischen, 1913) et le n° XI (*Indonesisch und Indogermanisch im Satzbau*, 1914) ont une importance particulière. Les années de guerre et d'après-guerre voient l'apparition de deux brochures hors série : *Die Reduplikation in den indianischen, indonesischen und indogermanischen Sprachen* (*Beilage zum Jahresbericht der Luzerner Kantonsschule*, 1917), qui reprend le sujet traité par Pott, et, à une époque où l'on ne parlait pas encore de linguistique « structurale », *Architektonische Sprachverwandtschaft in allen Erdteilen* (1920). Ces deux études révèlent à plein l'immense parti que le linguiste général peut tirer de la confrontation d'idiomes sans parenté généalogique, en même temps que les dangers, il faut bien le dire, auxquels il se heurte, quand il n'a pu recueillir sur place et de première main les matériaux qu'il utilise. Certains travaux d'un intérêt plus limité, quoique relevant de la même méthode, sont dispersés dans des ouvrages de circonstance et méritent de ne pas être oubliés : *Anlaut und Auslaut im Indogermanischen und Malaiopolynesischen* (*Album Kern*, Leyde 1903), *Die Katze im Schweizerdeutschen und im Indonesischen* (*Festschrift Hoffmann-Krayer*, Bâle), *Lat.* animus *und makassarisch* pamaiq (*Festschrift Wackernagel*, Goettingue 1923). La dernière des *Monographien* devait être intitulée *Wir Menschen der indonesischen Erde* et avoir pour but : « den Nachweis leisten, dass das seelische Leben der Indonesier gegenüber dem der Indogermanen nicht inferior ist ». Ce titre, contrairement au plan original, est devenu celui de toute une série nouvelle, qu'il a fini par considérer comme son « Lebenswerk » ; la publication s'en est poursuivie dès 1921 (même éditeur) jusqu'aux dernières années de l'auteur. Celles de ces brochures qui sont consacrées à la linguistique constituent, par leur réunion, une sorte de « lexique choisi des mots indonésiens à contenu psychique », remplaçant ainsi le grand dictionnaire étymologique et comparatif dont le projet avait dû être abandonné faute de temps. Je recommande le n° VI (*Die primitiven Schöpfungen und die Höchstleistung des indonesischen Sprachgeistes. Erste Hälfte. Mit fortlaufenden indogermanischen Parallelen*, 1929), qui traite surtout de l'interjection, notamment à l'aide d'intéressants rapprochements

avec le suisse-allemand, et le n° VIII (do. *Zweite Hälfte. Das Abstraktum in den indonesischen Sprachen*, 1933), ainsi que le n° XI, destiné à démontrer *Die Verwandtschaft des Indonesischen mit dem Indogermanischen* (1937).

La largeur intellectuelle de Brandstetter avait son parallèle dans le caractère de l'homme. Il aimait voyager et passa une bonne partie de ses années de retraite, après 1927, en Italie et dans le midi de la France. Il appartenait à des corps savants dans les cinq continents. Lorsque la Société genevoise de linguistique vit le jour, il fut en Suisse allemande un des tout premiers, malgré son âge, à s'annoncer comme membre et comme donateur. *H. F.*

TABLE DES MATIÈRES

I. Articles :

Ch. Bally, *Syntaxe de la modalité explicite* 3

Henri Frei, *Ramification des signes dans la mémoire* 15

Louis Hjelmslev, *Langue et parole* . . 29

Alb. Sechehaye, *De la définition du phonème à la définition de l'entité de langue* 45

II. Notes d'étymologie :

Willy Borgeaud, *A propos d'étymologies.* 57

Ch. Bally, *Latin* tempora, *grec* τέμπη, ταπεινός 58

III. Nécrologies :

Giulio Bertoni (1878-1942) 60

Renward Brandstetter (1860-1942) . . . 61

Les procès-verbaux des séances de la société et les comptes rendus des publications reçues paraîtront dans le Cahier 3.

Rappel

Cahiers Ferdinand de Saussure publiés par la Société genevoise de linguistique, 1. Genève, Georg, 1941. Un volume de 104 pages avec un portrait de Saussure hors-texte, 6 fr. suisses. Au sommaire :

Charles Bally, *Intonation et syntaxe.*

Henri Frei, *Qu'est-ce qu'un Dictionnaire de phrases?*

Serge Karcevski, *Introduction à l'étude de l'interjection.*

Albert Sechehaye, *Les classes de mots et l'imagination.*

Imprimerie S. Roulet & Fils ▪ Genève ▪ 1942

ÉCOLE D'INTERPRÈTES
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Ecole d'interprètes, dirigée et administrée par un professeur de la Faculté des Lettres, ancien interprète à la S.D.N. et à la Cour permanente de Justice internationale, se consacre à l'enseignement pratique des langues modernes, en collaboration avec la Faculté des Lettres, le Séminaire de français moderne et l'Ecole pratique de langue française.

Destinée en premier lieu aux personnes à qui des connaissances linguistiques sont indispensables dans l'exercice de leur profession (fonctionnaires diplomatiques ou consulaires, fonctionnaires d'organisations internationales, interprètes ou traducteurs de congrès, etc.), elle s'adresse également aux étudiants qui, tout en se destinant à une carrière n'exigeant en soi aucune connaissance de langues étrangères (futurs médecins, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes, etc.) pourraient cependant avoir intérêt à savoir s'exprimer dans la langue de leurs clients étrangers. D'autres étudiants (futurs géologues, prospecteurs, médecins sur paquebots transatlantiques, ingénieurs, techniciens, bibliothécaires, éducateurs, institutrices, infirmières, etc.) pourraient, par l'étude de langues étrangères, se créer de nouvelles occasions de travail à l'étranger.

L'Ecole d'interprètes admet des élèves libres et des élèves réguliers. Les élèves réguliers préparent les examens prévus pour les diplômes de traducteur, de traducteur-interprète et d'interprète parlementaire. Les élèves libres peuvent obtenir le certificat d'études pratiques d'une ou de plusieurs langues modernes, ainsi que des attestations d'examens semestriels.

Le programme détaillé (19 langues) et le règlement de l'Ecole sont à la disposition des intéressés auprès du Secrétariat de l'Université.

Demander tous renseignements supplémentaires à M. le professeur Antoine Velleman, administrateur de l'Ecole, avenue Marc-Monnier, 5, téléphone 4.66.37.

UNIVERSITY OF LONDON
31 AUG 1949
LIBRARY
SHL
WITHDRAWN

Cahiers Ferdinand de Saussure

publiés par la

Société Genevoise de Linguistique

3

1943

En commission
chez GEORG & C^ie^, S. A., 5, Corraterie
GENÈVE